

SAINTE-THERÈSE GM N'ÉCARTE PAS LA POSSIBILITÉ DE FERMER SON USINE

page C 1 Le président de GM Canada,
Donald E. Hackworth

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse



TABLOÏD
SPORTS

CARTER ET LES EXPOS À UN CHEVEU D'UN ACCORD

page 3

COUPE DU MONDE GERRY SORENSEN GAGNE ENCORE!

page 7

Photothèque LA PRESSE

Sears

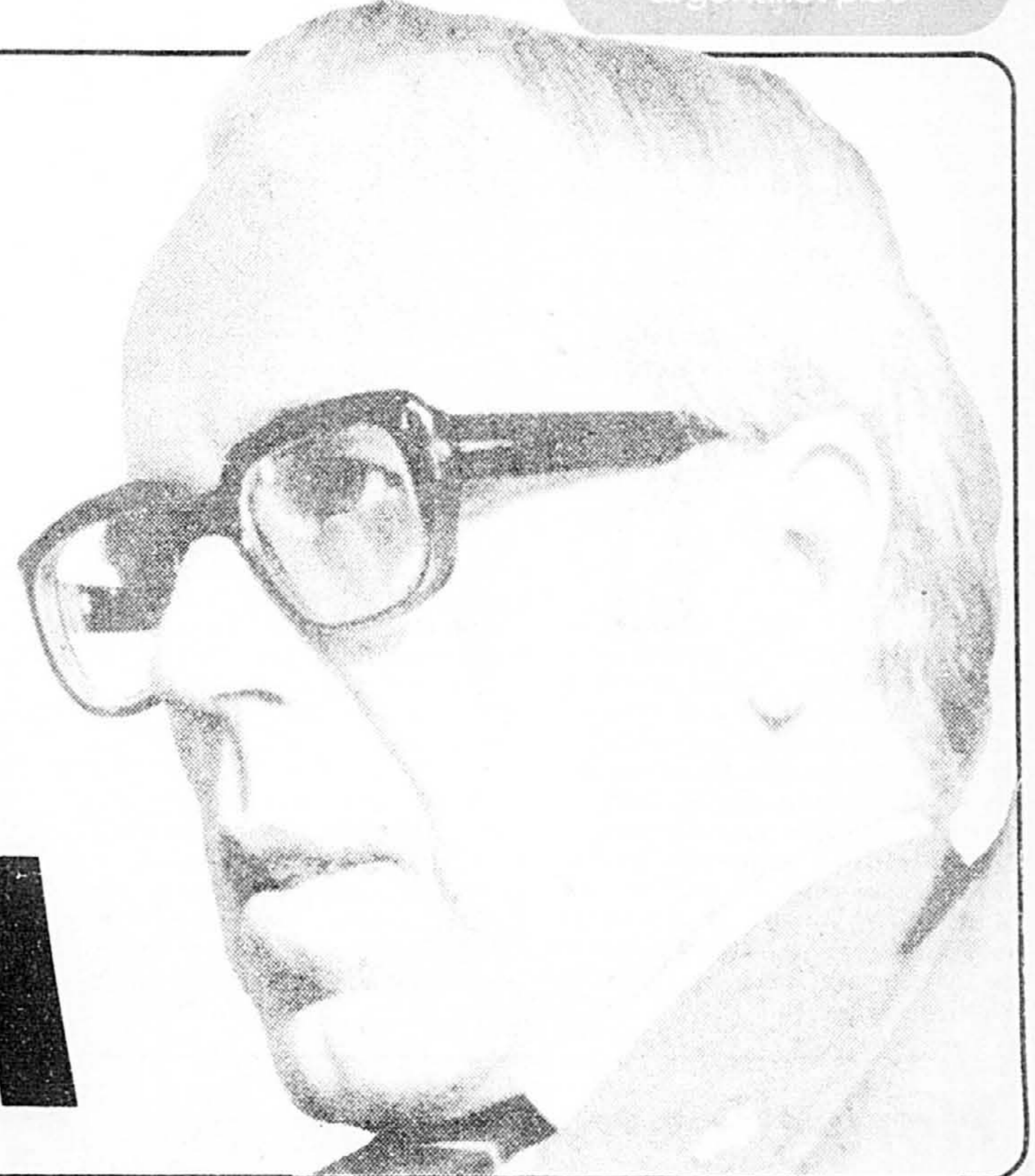
vous en avez pour votre argent...et plus

25 cents MONTRÉAL, VENDREDI 15 JANVIER 1982, 98^e ANNÉE, no 12, 58 PAGES, 4 CAHIERS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE RÉUNIE D'URGENCE

GRÈVE ET LOCK-OUT À LA CTCUM

pages A 2 et A 3



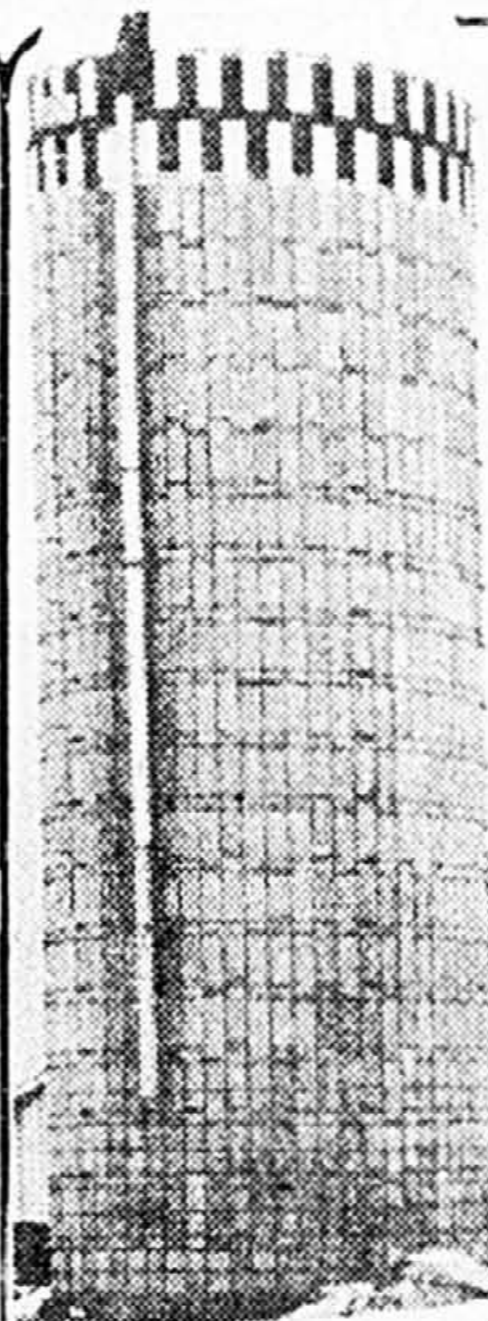
Photothèque LA PRESSE

LEADERSHIP DE RYAN

LARRY WILSON LANCE UN APPEL À LA SOLIDARITÉ

■ Alors que tout récemment encore, il se rangeait parmi ceux qui critiquaient le plus le style de leadership de Claude Ryan, le président du Parti libéral du Québec, Larry Wilson, dans une brusque volte-face, vient de lancer un appel à la solidarité.

page A 8



LES AGRICULTEURS SONT PLUS RICHES QU'ILS NE LE PENSENT

■ Une étude préparée pour le Conseil économique du Canada par George Brinkman, professeur d'économie agricole à l'Université de Guelph, indique que les familles agricoles bénéficient souvent d'un revenu supérieur à celui des familles non agricoles, même si les statistiques officielles prétendent le contraire.

page C 1

WASHINGTON

78 MORTS

page A 5

ÉDITO QUÉBEC AU SECOURS DES MONTRÉALAIS PAR VINCENT PRINCE

page A 6

... BEN OUI MAIS,
SI ON EXPULSE TOUS
LES CONS. QUI
C'EST QUI VA
"CHAUFFER" LES
AUTOBUS ?

ET QUI
REMPACERA O
LES PATRONS?

Y RESTERA PLUS
GRAND MONDE!

Toi ETHOI!



SOMMAIRE

Annonces classées: B 4 à B 9
Arts et spectacles: C 6 à C 10
Décès, naissances, etc.: B 10
Économie: C 1 à C 5
Êtes-vous observateur? B 7
FEUILLETON: B 5
Horoscope: B 6
Jardinage: B 9
Le monde: A 9
Météo: A 2
Mots croisés: B 7
Mot mystère: B 7
Quoi faire aujourd'hui: C 11
Télé-câble: C 6
Télévision: C 6
— Horaires: C 11
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 1

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 16
Mots croisés: 16

MALGRÉ LES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR TRUDEAU PORTILLO DEMEURE IMPASSIBLE AU SUJET DU CANDU

page A 8

téléphoto PC



Notre régime d'épargne-retraite:
C'est son rendement
SUPÉRIEUR
qui le rend supérieur.

16 1/4

Dépôt garanti 2 ans.
Minimum 500 \$
Intérêt crédité
annuellement.
Taux sujet à
confirmation.

TRUST GENERAL

Montreal/University: 871-7200.
Montreal/Place Ville-Marie: 861-8383, Outremont: 739-3265.

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

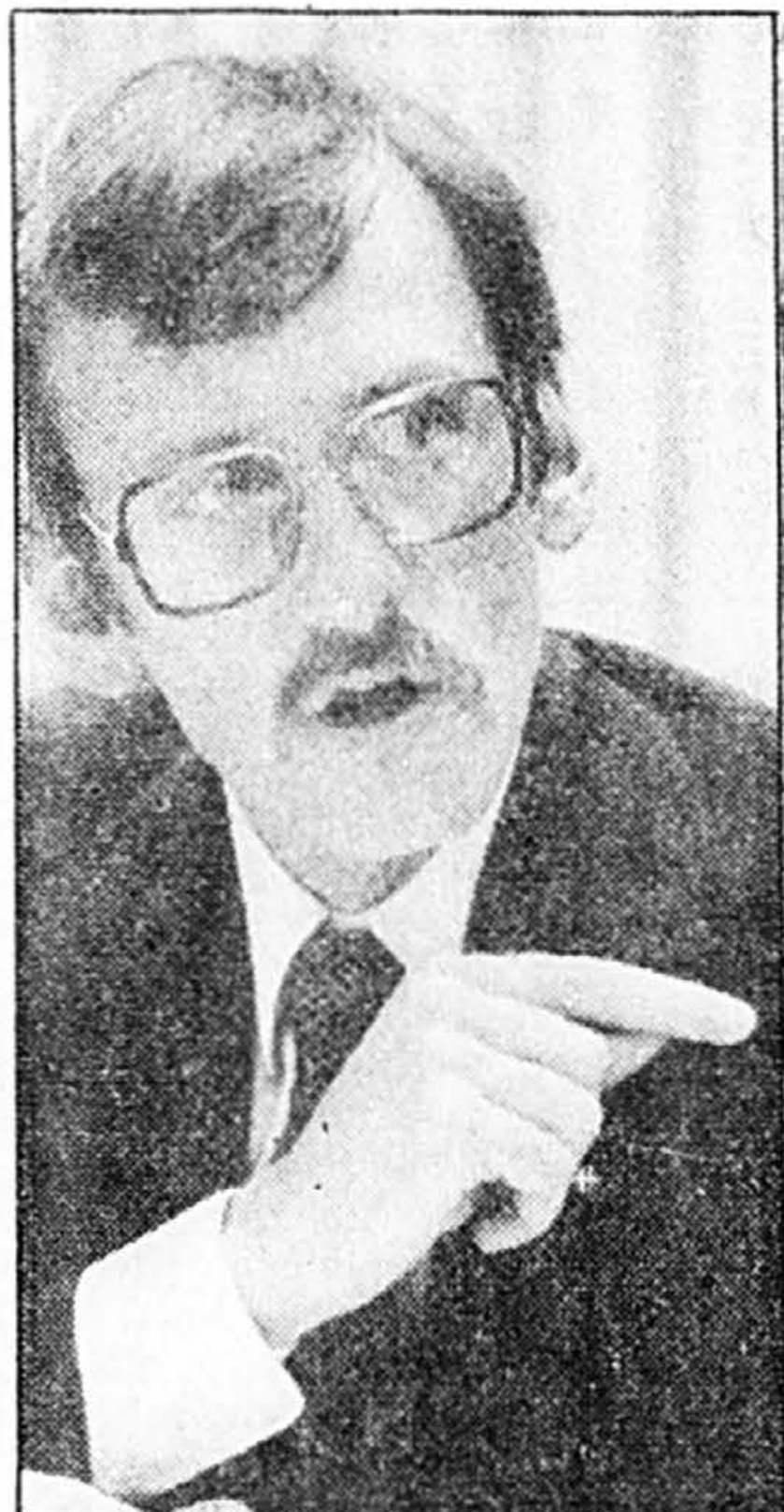
Le droit de grève des employés de la CTCUM pourrait être suspendu

■ QUÉBEC — L'Assemblée nationale se réunit d'urgence ce matin pour adopter une loi spéciale visant à mettre fin à la grève à la CTCUM.

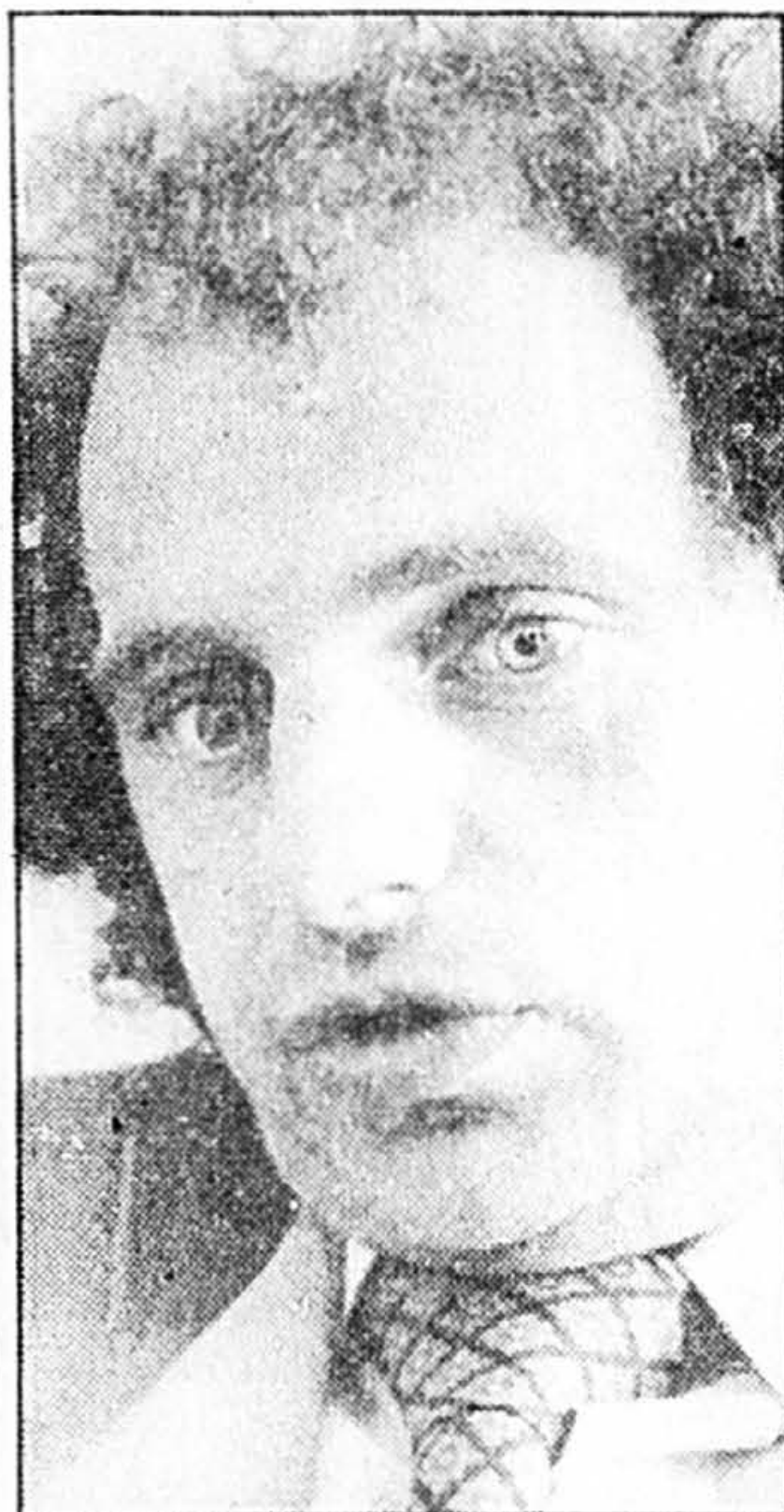
GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

«Les mesures permettront d'éviter la grève pour le moment», a déclaré hier l'attachée de presse du premier ministre Lévesque, Catherine Rudel-Tessier, ce qui semble indiquer que le droit de grève ne sera que suspendu.

Le ministre des Transports, Michel Clair, qui fait partie du groupe restreint mandaté par le conseil des ministres pour suivre l'évolution de ce conflit, a également donné des indications en ce sens lorsqu'il a affirmé qu'à son avis, il n'est pas souhaitable que les conditions de travail soient décrétées aujourd'hui par l'Assemblée nationale «étant donné que les véritables négociations à la CTCUM ne font que commencer».



Michel Clair



Claude Charron

La loi spéciale, qui sera présentée par le leader du gouvernement, Claude Charron, sera la cinquième de cette nature dans le secteur des relations de travail depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976. Elle fait suite à la loi 62 adoptée en novembre 1979 et touchant les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et la fonction publique, la loi 88 de décembre 1979 visant les salariés d'Hydro-Québec, la loi 93 (mars 1980) sur les cols bleus de Montréal et la loi 113 (octobre 1980) concernant les enseignants de la commission scolaire des Vieilles-Forges.

La convocation des députés a été faite hier matin par M. Charron, à la demande du premier ministre Lévesque, suite aux résultats des assemblées syndicales de mercredi soir et conformément à la stratégie élaborée, dans la journée de mercredi, par le conseil des ministres.

On peut présumer que la loi spéciale ordonnera un retour au travail en enlevant le droit de grève pour une période de temps définie et déterminera un cadre de négociations. Le gouvernement pourrait également annoncer la création d'un groupe de travail

qui se penchera sur les relations de travail à la CTCUM, comme l'ont laissé entendre M. Clair et le député de Prévost, Robert Dean, qui remplace temporairement le ministre du Travail, Pierre-Marois.

M. Dean disait mercredi que le gouvernement pourrait invoquer l'article 11 du Code du travail, qui permet de suspendre le droit de grève pour une période n'excé-

dent pas 30 jours dans le secteur public et parapublic et de créer un comité qui fouillerait les faits relatifs à un conflit.

«Il y a, déclarait pour sa part hier le ministre Clair, une tradition de relation de travail assez difficiles qui remonte à quelques années à la CTCUM. C'est certainement un des problèmes sur lequel le gouvernement s'est penché et sur lequel il doit avoir une proposition à faire.

M. Dean avait également admis qu'un ordre de retour au travail lundi matin constituait une hypothèse valable.

Le whip de l'opposition libérale, Michel Pagé, a laissé entendre pour sa part que l'adoption de la loi spéciale ne sera à toutes fins pratiques qu'une formalité. A moins bien sûr que son contenu soit tout à fait inacceptable aux yeux du caucus des députés, ce qui amènerait d'ailleurs le chef du parti, Claude Ryan, à répondre qu'il ne ferait aucun commentaire avant d'avoir étudié le texte législatif.

Même s'il est prévu que la loi sera adoptée dès aujourd'hui, la journée n'en sera pas moins longue pour les parlementaires étant donné que la journée débutera, à 10 heures, par la traditionnelle période de questions et qu'il faudra ensuite que le gouvernement invoque l'urgence de la situation, ce qui peut théoriquement donner lieu à un débat de deux heures, avant que le projet de loi ne soit déposé.

«Aux États-Unis, les employés de la CTCUM se feraient dénoncer sur la place publique»

— Parizeau

■ Les demandes des syndiqués de la CTCUM, c'est de la folie furieuse. Mais ce qui surprend surtout le ministre Jacques Parizeau,

Laurier Cloutier

c'est l'attitude nuancée des éditeurs et des analystes: «aux États-Unis, les employés de la CTCUM se feraient dénoncer sur la place publique. Ici, aucune demande ne nous surprend plus. On peut continuer à délirer doucement».

Alors qu'il participait à un colloque de la Chambre de commerce du Québec et au cours d'une conférence de presse, Jacques Parizeau a qualifié le conflit de la CTCUM comme son «plus beau cas en 17 ans de négociations. Je ne m'en prends pas aux employés en disant cela mais à ce qu'on permet d'imposer à notre société et à son fonctionnement».

«Le personnel de la CTCUM est le mieux payé de tous les effectifs comparables du secteur public et privé à Montréal. C'est très clair».

«Ils sont aussi les mieux payés de toutes les Commissions de transport du Canada. Bref, des champions toutes catégories».

Pourtant, les chauffeurs formulent des demandes de hausses de salaires et de diminution d'heures de travail qui signifient pour la CTCUM des majorations de coûts de main-d'œuvre «de 93 p. cent».



photothèque LA PRESSE

Jacques Parizeau

«Les employés d'entretien se montrent plus modestes: 91 p. cent. Les bureaux: 52 p. cent».

«Mais personne ne dit que des champions qui demandent 93 p. cent, c'est fou. Il faut développer le sens des responsabilités. On peut maintenant demander n'importe quoi sans étonner personne.»

Les patrons «incompréhensifs» suscitent davantage la colère que les grévistes

■ Habités ou résignés aux grèves du transport en commun, les travailleurs qui risquent d'avoir à marcher ou à subir de longs embouteillages à compter de ce matin seraient davantage

PIERRE VENNAT

furieux contre les patrons «incompréhensifs» qui ne voudraient pas tenir compte de la situation spéciale que contre les grévistes.

C'est du moins ce qu'a appris LA PRESSE lors d'un rapide sondage maison auprès de syndiqués qui n'ont aucune raison particulière d'être sympathiques envers les grévistes de la CTCUM, puisqu'ils ne sont pas de la même centrale et même, compte tenu de l'histoire de leur propre centrale, sont considérés comme les adversaires traditionnels de la CSN, à laquelle sont affiliés les employés d'entretien de la CTCUM, lesquels sont en grève depuis minuit.

A la Centrale des syndicats démocratiques, donc, hier après-midi, on ne sentait nulle amertume contre les grévistes de la CTCUM. Il n'en était pas de même toutefois contre les patrons des grandes entreprises qui exigent que leurs employés arrivent à l'heure comme à l'accoutumée, refusent de les payer en cas de retard, ne réduisent pas la journée de travail et, bien sûr, ne paient pas les frais de taxi ou autres pour permettre à leurs em-

ployés de se rendre au travail.

Un groupe d'employés d'immeubles, travaillant pour une entreprise du Complexe Desjardins, en avait long à dire là-dessus et le mécontentement serait d'autant plus vif que cette politique, du moins cette année, serait générale, comme l'a démontré la semaine dernière un sondage de LA PRESSE auprès de plusieurs importants employeurs de la métropole.

Hors-d'oeuvre gratuits à l'hôtel Bonaventure

■ La grève du transport en commun n'empêchera pas les gens d'aller coucher chez-eux après le travail. Les hôtels du centre-ville de Montréal n'ont reçu aucune demande de réservation de chambres en raison d'un éventuel conflit.

Comme le faisait remarquer la responsable des relations publiques du Château Champlain, Mme Judy Goodman, «ces dernières années, les gens ont appris à vivre avec des conflits de ce genre. Ils sont capables de trouver des solutions, de s'arranger entre eux pour éviter d'avoir à payer le coût élevé d'une chambre d'hôtel. Dans le passé, il arrivait que des collègues de bureau louent une même cham-

bre pour la semaine. Mais plus maintenant».

A l'hôtel Bonaventure, on a décidé d'offrir gratuitement les hors-d'oeuvre à ceux qui viendront prendre un verre après leur travail ce soir, en attendant que le calme soit revenu dans les rues et sur les ponts. Car si les chambres des hôtels ne sont pas plus occupées qu'en temps normal, il arrive que les bars soient populaires durant une grève du transport. Tout le monde se donne le mot pour attendre bien au chaud que les autres plus pressés rentrent chez-eux.

La réponse est la même à l'hôtel Reine-Elisabeth et au Holiday Inn de Place Dupuis: le taux d'occupation ne varie pas au cours d'une grève du transport.

PASSAGERS PAYANTS:

Il faut aviser votre courtier

■ L'automobiliste dont la voiture est assurée uniquement comme véhicule de promenade et loisirs peut, pour la durée de la grève, se servir de son véhicule pour se rendre à son travail et revenir chez-lui, sans aviser son courtier d'assurances.

Cette information que le Bureau d'assurances du Canada avait communiquée à la population lors des grèves précédentes est toujours valable. Rien n'a été chan-

gé. Les automobilistes peuvent également transporter leurs voisins ou confrères de travail et percevoir une certaine somme d'argent à titre de compensation ou de dédommagement pour leur transport au travail.

Cependant, un automobiliste doit informer sa compagnie d'assurances s'il désire utiliser sa voiture durant la grève des transports publics dans le but d'en retirer un revenu.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -16 Max.: -12
AVERSES DE NEIGE SUIVIES
D'UN DÉGAGEMENT
DEMAIN: NUAGEUX - FAIBLE NEIGE

La Quotidienne

Tirage d'hier
1 - 3 - 2

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-30	-15	Ciel variable
Outouais	-14	-12	Département
Laurentides	-14	-12	Département
Cantons de l'Est	-18	-14	Ciel variable
Mauricie	-18	-13	Neige
Québec	-14	-12	Neige
Bas-Saint-Jean	-18	-14	Neige
Rimouski	-12	-6	Neige possible
Gaspésie	-12	-6	Neige possible
Bas-Caraïbe	-12	-6	Neige possible
Sept-Îles	-15	-7	Neige possible

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	-7	-5	Nlle-Orléans	-3	4
Buffalo	-11	-8	Pittsburgh	-3	9
Chicago	-15	-5	San Francisco	4	14
Miami	22	28	Washington	-6	-3
New York	-9	-6			

Les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	-1	5	Madrid	7	11
Athènes	6	12	Moscou	-20	-13
Acapulco	18	24	Mexico	10	20
Berlin	-16	-6	Oslo	-3	-1
Bruxelles	-1	-7	Paris	-7	-1
Buenos Aires	20	31	Rome	7	14
Copenhague	-4	-3	Séoul	-13	-6
Genève	1	2	Stockholm	-14	-5
Hong Kong	16	18	Tokyo	5	9
Le Caire	9	20	Trinidad	26	32
Lisbonne	9	15	Vienne	-13	-8
Londres	-4	4			

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	1	5	Nuageux
Edmonton	-30	-20	Ciel variable
Regina	-30	-27	Poudrière
Winnipeg	-28	-25	Poudrière
Toronto	-15	-6	Ennuagement
Fredericton	-6	-5	Neige
Halifax	-2	2	Ciel variable
Charlottetown	0	0	Neige
Saint-Jean	2	5	Forte pluie

Les handicapés: les plus pénalisés

■ «Nous sommes certainement les plus pénalisés, du fait qu'aucun des moyens accessibles aux autres victimes de la grève de la CTCUM ne nous est permis, qu'il s'agisse de la marche, de l'auto-stop ou du taxi.»

HUGUETTE ROBERGE

Eux, ce sont les handicapés confinés à un fauteuil roulant électrique qui bénéficient normalement du transport adapté pour se rendre chaque jour au travail, à l'école, au cégep ou à l'université. Ces fauteuils roulants ne peuvent pénétrer dans un taxi normal, ni risquer de rouler sur les trottoirs enneigés et souvent mal entretenus durant l'hiver.

Maintenant intégré aux services de la CTCUM, le transport adapté permet quotidiennement plus de 600 déplacements de personnes handicapées de Montréal, soit environ 250 déplacements

réguliers (aller-retour) pour fins d'emplois ou d'études et, en moyenne, une cinquantaine de doubles trajets irréguliers pour des raisons médicales. La dernière grève ne les avait pas vraiment touchés, puisque ces personnes voyageaient alors à bord des minibus d'une compagnie privée. Cette fois, les handicapés ne sont pas épargnés.

«Lors de l'intégration des minibus Forest à la CTCUM en avril 1980, raconte Mme Marie-Blanche Rémillard, présidente du regroupement des usagers du service de transport adapté, nous nous étions inquiétés de ce qui se passerait, advenant une grève des transports en commun. On nous avait alors promis de trouver des moyens pour nous permettre les déplacements nécessaires...»

Mme Rémillard ajoute que les personnes handicapées capables de s'offrir un taxi pour un déplacement nécessaire ont, en temps

normal, toutes les peines du monde à obtenir un véhicule à domicile, les chauffeurs étant réticents à accepter une course qui prend plus de temps (entrer et sortir le fauteuil roulant pliant, aider le client ou la cliente à s'installer...).

«Il est devenu normal pour un handicapé de négocier avec la compagnie de taxi pour obtenir du service et... d'attendre un taxi à domicile pendant plus de 20 minutes. Mais, en période de grève, c'est encore bien pire, en raison de l'indifférence généralisée des chauffeurs de taxi sollicités de toutes parts pour des courses moins dérangeantes, plus rapides et plus payantes.»

Ressources d'urgence:

Les personnes handicapées privées du transport adapté de la CTCUM et placées dans une situation d'urgence-déplacement

(menace de perdre un emploi, par exemple), peuvent tenter de convaincre de les dépasser l'une ou l'autre des institutions suivantes qui possèdent au profit de leurs usagers, un service de transport par minibus:

- Institut de réadaptation de Montréal (735-3741)
- Fondation Lucie Bruneau (527-4521)
- Centre de réadaptation Lethbridge (487-1770)
- Association de la paralysie cérébrale, Montréal (524-3043)
- Association canadienne de la Sclérose en plaques (849-7591)
- A moins de pouvoir recourir aux services (coûteux: \$18.50 l'heure, une heure minimum) d'une compagnie privée de transport adapté, soit Médicar (671-9599).
- En cas d'urgence-santé, composer le numéro unique (842-4242) du Centre de coordination des urgences-santé de Montréal.

Pas d'indulgence de la police à l'endroit des automobilistes

■ Il a neigé la nuit dernière: le service météorologique prévoyait hier après-midi une accumulation de cinq centimètres et des températures variant entre -14 et -16 Celsius pour aujourd'hui première journée de débrayage des employés de bureau et des préposés à l'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

YVON LABERGE

Ce matin, la rafale devait atteindre 25 kilomètres-heure et l'indice de refroidissement était d'élevé à très élevé. Rien de bien drôle pour les usagers habituels du transport public qui doivent se débrouiller avec les moyens du bord. Engélures et coup de froid

peuvent être leur lot aujourd'hui, disait hier un technicien en météo de Dorval: un seul remède... prévention!

Pour sa part le service de police de la Communauté urbaine de Montréal prévient que les objectifs prioritaires des policiers seront d'éviter la congestion des principales artères et davantage encore aux heures d'achalandage et de libérer les passages pour piétons, les rampes d'accès, l'accès aux bornes-fontaine, entrées charretières et les ruelles.

Conséquemment, les policiers ne toléreront pas le stationnement dans des arrêts interdits aux heures indiquées et le stationnement dans les arrêts d'autobus, pas plus que dans les zones scolaires et sur les trottoirs. Et tout véhicule entravant la circulation sera

remorqué pour éviter que la situation ne devienne intolérable.

Finalement le service de police suggère au public, aux travailleurs et aux dirigeants d'entreprise l'étalement des heures d'arrivée et départ des lieux de travail. Le co-voiturage est également recommandé pour diminuer le nombre des véhicules en circulation.

Les préposés au contrôle du stationnement de la Ville de Montréal s'occuperont de l'essentiel: dégagement des grandes artères aux heures d'achalandage et des zones d'arrêt interdit, cependant que les préposés aux terrains de stationnement municipaux feront tout pour accueillir le plus grand nombre possible de véhicules.

Au service municipal des Travaux publics, on a précisé hier

qu'en raison des prévisions météorologiques l'épandage d'abrasif et de fondant se fera sans interruption et que le débaiement des trottoirs sera assuré.

Pour permettre l'évacuation du flot automobile, la priorité a été mise dans les grands axes de circulation nord-sud et est-ouest. Si chute de neige plus importante il y a, le débaiement des rues se fera presque 24 heures durant. On demande aux automobilistes de stationner en bordure de trottoir pour ne pas gêner le travail des équipes d'entretien.

Enfin, les cols bleus de Montréal n'ont pas l'intention de prendre prétexte de la lenteur à la table de négociation pour faire pression sur les autorités municipales en cette période de paralysie du transport en commun.

C'est la grève, en avant marche!

LOCK-OUT CONTRE LES CHAUFFEURS D'AUTOBUS ET OPÉRATEURS DE MÉTRO

Depuis minuit, hier soir, deux des trois syndicats de la CTCUM, ceux des employés d'entretien et de bureau, sont en grève. Ils ont ainsi donné suite à la menace qu'ils avaient formulée douze heures plus tôt au gouvernement du Québec, c'est-à-dire qu'ils précipiteraient le débrayage dès que les élus enclencheraient tout processus ayant pour but de restreindre leur droit de grève.

FLORIAN BERNARD

Cet arrêt de travail, qui devait éclater dans la nuit de dimanche seulement, a été déclenché hier soir, après deux assemblées générales où les syndicats ont entériné à 100% la recommandation de leurs dirigeants.

Les chauffeurs et les opérateurs de métro, toutefois, ont refusé d'emboîter le pas, soulignant qu'ils n'ont pas le droit de faire la grève légalement avant le 21 janvier.

Cependant, la CTCUM a fait savoir hier soir qu'elle se trouvait dans l'impossibilité d'assurer, d'une façon adéquate et sûre, le transport du public.

En conséquence, poursuivait le communiqué, les chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et changeurs ne sont pas requis de se présenter au travail, et ce à partir de 3h30 ce matin, 15 janvier.

Le président général de la CTCUM, Lawrence Hanigan, avait déclaré hier que les autobus seraient maintenus en service le plus longtemps possible après minuit. Il devait, en fin de journée, solliciter l'intervention de la police pour assurer la protection du public, des chauffeurs et des véhicules.

Ce matin à sept heures, les employés d'entretien ont quitté la métropole à destination de Québec, où ils doivent, en compagnie des instances de la CSN et de plusieurs leaders syndicaux du secteur des Affaires sociales, tenir une manifestation devant les édifices du Parlement.

Cette grève ne touche pas que le territoire de la CTCUM: elle s'étend à tous les autres territoires desservis par la CTCUM, notamment les anciennes routes de Métropolitain Provincial. Ainsi, aujourd'hui, quelque 250 pensionnaires du Collège Champagnier de

CECM

Les enfants devront se débrouiller

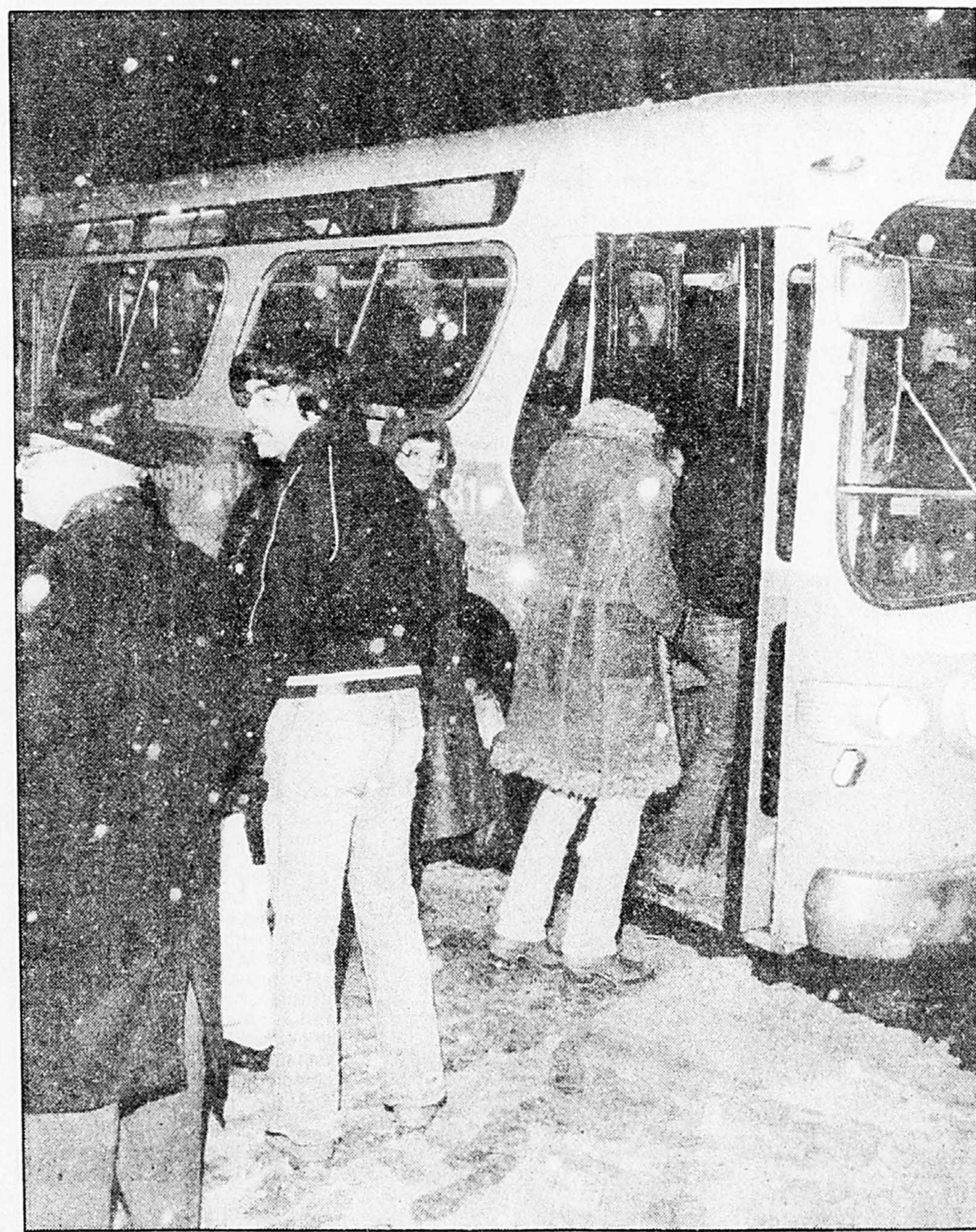
Dans l'éventualité d'une grève du transport en commun à Montréal, les écoles de la CECM fonctionneront normalement et les parents devront voir à ce que leurs enfants se rendent à l'école par leurs propres moyens. Les plus touchés seront les élèves du secondaire.

Par ailleurs, les dispositions du code du travail concernant les mesures anti-briseurs de grève ne permettraient pas à la CECM de procéder à la mise sur pied de services parallèles, même si cette commission scolaire en avait les moyens.

Au cours de leur assemblée régulière mercredi soir, les commissaires de la CECM ont adopté une résolution visant à «protéger officiellement contre la grève imminente du transport en commun et à blâmer et les syndicats et la CTCUM elle-même dans cette affaire».



Le PDG de la CTCUM, Lawrence Hanigan, n'a pas décidé de conduire lui-même les autobus... Il s'agit d'une photo d'archives de la Presse Canadienne illustrant un reportage sur les coûts de l'énergie.



L'un des derniers autobus à circuler dans les rues de la ville. Le prochain, c'est pour quand? Bien des Montréalais aimeraient le savoir... photo Pierre McCann, LA PRESSE

Amélioration des services chez les autres transporteurs

A la suite du débrayage des préposés à l'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) qui risque de paralyser le transport en commun dans l'île de Montréal, les deux transporteurs ferroviaires accroissent leurs services aux usagers.

Ainsi, le Canadien National prévoit un train supplémentaire matin-soir sur sa ligne Deux-Montagnes-Montréal et Cartierville-Montréal en plus des traditionnels wagons supplémentaires. Pour la ligne Montréal Saint-Hilaire-Est, le Canadien national n'accroît pas le nombre de ses wagons et le train effectuera un arrêt facultatif à Saint-Lambert.

Par ailleurs, si le besoin s'en fait sentir, le train VIA venant de

Sherbrooke s'arrêtera lui aussi à Saint-Lambert.

«Dans le dernier cas — VIA RAIL —, nous a dit hier Jean-Guy Brodeur du Canadien National, la décision n'a pas encore été prise mais c'est la politique habituelle en cas de débrayage à la CTCUM. De toute façon, nous analysons la demande et on essaie d'y répondre dans la mesure du possible.»

Du côté du Canadien Pacifique, qui opère la ligne Rigaud-Montréal, on prévoit pour aujourd'hui ajouter des wagons supplémentaires. Si le débrayage des préposés à l'entretien devait se poursuivre et paralyser métro et autobus, le Canadien Pacifique réviserait alors ses politiques.

Transport par autobus

Quant aux Commissions de

transport des rives sud et nord, l'une accroît son service aux usagers cependant que l'autre appréhende, comme à chaque fois, une grève du transport en commun dans l'île de Montréal.

En effet, a déclaré hier Guy Gagné de la Commission de transport de Laval (CTL), une grève du transport en commun à Montréal fait baisser l'achalandage à la CTL de 50 pour cent.

«Une grève à la CTCUM c'est mortel pour nous. La seule menace de grève de cette semaine a fait baisser notre achalandage de cinq pour cent», a dit M. Gagné.

Le débrayage des préposés à l'entretien de la CTCUM et l'arrêt de service qui pourra en découler affecte d'autant plus la Commission de transport de Laval que la majorité de ses autobus sont utili-

Rawdon, dans la région de Lanaudière, ne savent pas comment ils rentreront chez eux pour le week-end.

La même situation s'étend à la desserte de l'aéroport de Mirabel. D'autre part, avec le débrayage des employés de bureau, hier soir, le service commercial de la CTCUM est paralysé et les voyages nolisés doivent être confiés à des sociétés concurrentes, ce qui va entraîner de lourdes pertes financières pour la CTCUM, dont c'est en effet le seul voyage vraiment rentable: un seul voyage nolisé entre Québec et Montréal coûte environ \$700 aller-retour.

Les compagnies privées d'autobus de la banlieue ont adopté diverses dispositions pour augmenter le nombre de leurs véhicules. Même chose du côté des compagnies de chemin de fer.

A court terme, ce sera le chaos dans les rues de Montréal car une paralysie des transports en commun en plein hiver est catastrophique. Il faut s'attendre à des embouteillages spectaculaires, d'autant plus que la météo annonçait, hier soir, des chutes de neige de 5 à 10 centimètres et une persistance du froid sibérien qui frappe la métropole.

Quelque 600.000 personnes utilisent, chaque jour, les services de transport en commun de la CTCUM. Ces usagers, privés de transport pour la huitième fois en huit ans, devront, comme par les années passées, user d'ingéniosité pour se transporter. Mais cette fois, il faudra ajouter un inconvénient supplémentaire et de taille, celui de la rigueur de l'hiver.



Document intéressant du président de Loto-Québec

J'ai déjà proposé dans cette chronique que Loto-Québec en vienne un jour à s'assurer que chaque numéro gagnant tiré au hasard corresponde effectivement à un billet vendu. J'avais soulevé l'exemple de la Loterie olympique qui, sous la présidence de M. Julien Côté, veillait à ce que tous les gros lots de \$1 million soient effectivement remis. D'ailleurs, toujours à cette époque, M. Côté se voyait talonner par les médias d'informations tant que le dernier gagnant n'avait pas fait acte de présence pour venir réclamer son prix.

Loto-Québec n'avait pas réagi sur le champ, mais son président, Me Jean-Marc Lafaille, a préparé au cours des semaines suivantes un document qui résume bien la situation. Ce document intéressera plus particulièrement ceux qui suivent de près l'évolution des loteries.

Dans sa réflexion, Me Lafaille mentionne qu'il existe trois façons d'attribuer les prix.

La première consiste à garantir que tous les lots annoncés sont disponibles et que l'on paiera tout gagnant qui se présentera. Selon cette méthode, l'organisation publie une structure de lots conçue en fonction d'un certain nombre de billets qu'elle espère vendre, et le tirage est effectué parmi tous les numéros de billets, vendus ou invendus. Mais elle ne peut garantir que tous les lots seront payés ni qu'un pourcentage précis sera remis aux gagnants, puisque ce dernier varie selon les ventes. Il en résulte qu'un lot non réclamé (billet invendu, billet perdu, oublié du détenteur de réclamer son prix, etc.) constitue un bénéfice additionnelle pour l'organisation.

La deuxième consiste à garantir que x pour cent des revenus de la loterie sera remis aux consommateurs sous forme de lots. C'est la méthode choisie par Loto-Québec et elle est généralement utilisée dans le domaine des jeux de hasard et dans tous les systèmes de paris mutuels. Tout comme dans le cas précédent, le tirage est effectué parmi tous les numéros de billets, vendus et invendus, à cette différence près qu'on garantit qu'un pourcentage fixe sera remis sous forme de lots. Si le pourcentage n'est pas atteint pour un tirage donné à cause des prix non réclamés, le montant correspondant à ces prix sera offert lors des tirages subséquents (Me Lafaille cite à titre d'exemple les lots bonis offerts périodiquement par Loto-Québec).

La troisième méthode consiste à garantir que tous les lots tirés correspondent effectivement à des billets vendus et seulement à des billets vendus. Or, selon Me Lafaille, cette méthode ne peut réussir dès que la structure de lots prévoit l'attribution de prix qui sont basés sur la décomposition des chiffres terminaux d'un petit nombre de numéros gagnants, parce qu'il est impossible selon lui d'effectuer le retrait de tous les invendus. Dans le cas de la Loterie olympique, Me Lafaille assure que la garantie offerte se limitait aux gagnants des prix de \$1 million, l'organisation s'assurant que les numéros choisis par l'ordinateur correspondaient effectivement à des billets vendus.

Me Lafaille argumente qu'une telle méthode serait impensable pour une loterie hebdomadaire, voire mensuelle (la Loterie olympique présentait un tirage à tous les trois mois environ) à cause de l'impossibilité de rapatrier tous les invendus avant le tirage. En outre, il soulève la possibilité que dans le cas d'un nombre très élevé d'invendus, il se glisse une ou des erreurs lors de l'enregistrement des invendus dans l'ordinateur, ce qui, dit-il, aurait pour effet d'éliminer totalement les chances de participants (détenteurs de billets vendus) et ce sans que ces derniers le sachent.

Le problème de la concurrence

Et puisqu'il est question d'un éventuel retour du gouvernement fédéral sur la scène des loteries, voyons ce que pense Me Lafaille de la concurrence.

Le pdg de Loto-Québec fait tout d'abord remarquer que l'absence de concurrence ne produit qu'un seul aspect négatif possible, soit une diminution du pourcentage des prix remis aux gagnants par rapport aux ventes brutes. Or, dit-il, et la situation est véridique, depuis la disparition de Loto-Canada, Loto-Québec a maintenu ce pourcentage au même niveau qu'avant.

Par contre, poursuit-il, les avantages de la non-concurrence sont intéressants: diminution de 125 fonctionnaires à Ottawa, réduction des dépenses de publicité (chose qui ne se vérifie pas dans les faits, puisque les dépenses de Loto-Québec à ce poste sont passées de \$9.1 à \$12.5 millions, de 1978-79 à 1980-81) et partant revenus plus élevés pour le gouvernement provincial.

En revanche, la concurrence fédérale-provinciale ne peut qu'entraîner à moyen terme l'élimination des loteries provinciales car, dit Me Lafaille, «une loterie fédérale qui s'adresse à 24 millions d'individus pourra facilement gagner la guerre contre une loterie provinciale qui ne s'adresse qu'à 6 millions d'individus» (Me Lafaille fait de toute évidence abstraction de la «Super-Loto» et de la «Provinciale» qui sont vendues dans toutes les provinces).

Le pdg de Loto-Québec termine son exposé en précisant qu'une telle concurrence n'existe dans aucun pays du monde. Dans les pays fédérés, dit-il, où les loteries sont vendues à l'échelle nationale, elles le sont par des organisations interprovinciales et non par un organisme fédéral.

Les grévistes de la CTCUM ne seront pas bienvenus dans le taxi

«Restez chez vous et ne venez pas jouer dans nos plates-bandes».

Le gérant de la compagnie de taxi Hochelaga, M. Serge Veilleux, sert cet avertissement aux chauffeurs d'autobus et autres employés de la CTCUM qui envisagent de «faire du taxi» durant la grève pour percevoir un revenu.

MARTHA GAGNON

La direction de cette compagnie vient même d'adopter un règlement temporaire qui interdit l'engagement de grévistes de la CTCUM lors du présent conflit.

«Une grève du transport en commun cause beaucoup d'embêtements même aux chauffeurs de taxi. Ceux qui pensent que c'est l'occasion pour nous de «faire la piastre» se trompent. Les embouteillages nous empêchent de répondre aux demandes, explique M. Veilleux. Nous devons protéger notre travail et éviter que des grévistes viennent prendre nos jobs. Plusieurs d'entre eux possèdent un permis de chauffeur de taxi dont ils peuvent se servir lorsqu'ils le désirent. Il n'y a aucun contrôle», de préciser le gérant.

M. Veilleux a l'intention d'invoquer les autres compagnies de taxi à adopter des règlements semblables au sien. Il soulèvera la

question lors d'une réunion des associations de taxis la semaine prochaine.

Pour sa part, l'adjoint au directeur de la compagnie Diamond, M. Jean-Paul Lesage, a expliqué qu'il doutait de l'efficacité d'une telle mesure. «Dans le cas d'une compagnie comme la nôtre qui compte 1.300 voitures, il devient très difficile de vérifier l'engagement des nouveaux venus. Comme à chaque conflit, il y aura sûrement des grévistes qui conduiront des taxis. C'est inévitable». Comme M. Veilleux, il est d'avis qu'une grève dans le transport en commun comporte bien des inconvénients pour les chauffeurs de taxi. «Ils doivent travailler plusieurs heures dans des conditions pénibles pour aller chercher les quelques piastres supplémentaires. Il n'y a vraiment pas de quoi à se réjouir».

M. Adrien Galarneau, un employé de la compagnie Beaubien, affirme que certains propriétaires profitent de l'occasion pour augmenter le taux de location de leurs voitures. Lui aussi, il considère que la grève n'est pas une bonne affaire pour les chauffeurs de taxi. «Les gens sont habitués aux conflits; ils savent s'arranger. Ils évitent de payer pour des taxis lorsqu'ils savent qu'ils seront prisonniers de la circulation».

NOTES POLITIQUES

Paul Gérin-Lajoie effectue un retour au ministère de l'Éducation



Jacques Bouchard

■ Ce n'est peut-être pas «Le salaire de la peur», film réalisé par le metteur en scène français Henri-Georges Clouzot, qui a fait en sorte que Paul Gérin-Lajoie accepte un contrat en or du gouvernement du Québec, mais on peut y déceler certaines similitudes, à condition d'avoir un peu d'imagination.

L'ancien ministre libéral de l'Éducation sous le régime de Jean Lesage, vient d'obtenir un contrat plus que substantiel du gouvernement péquiste de René Lévesque. En effet, Paul Gérin-Lajoie a réussi à décrocher un mandat de consultant à raison de \$110 de l'heure, un honoraire qui n'est évidemment pas inclus dans aucune convention collective.

Dans le texte de l'arrêté ministériel en date du 15 décembre dernier, et paraphé par la suite par le ministre de l'Éducation Camille Laurin, il a été convenu, et ce en dépit des restrictions budgétaires du gouvernement provincial, que l'honoraire de Gérin-Lajoie ne pourrait pas excéder \$1,000 par jour.

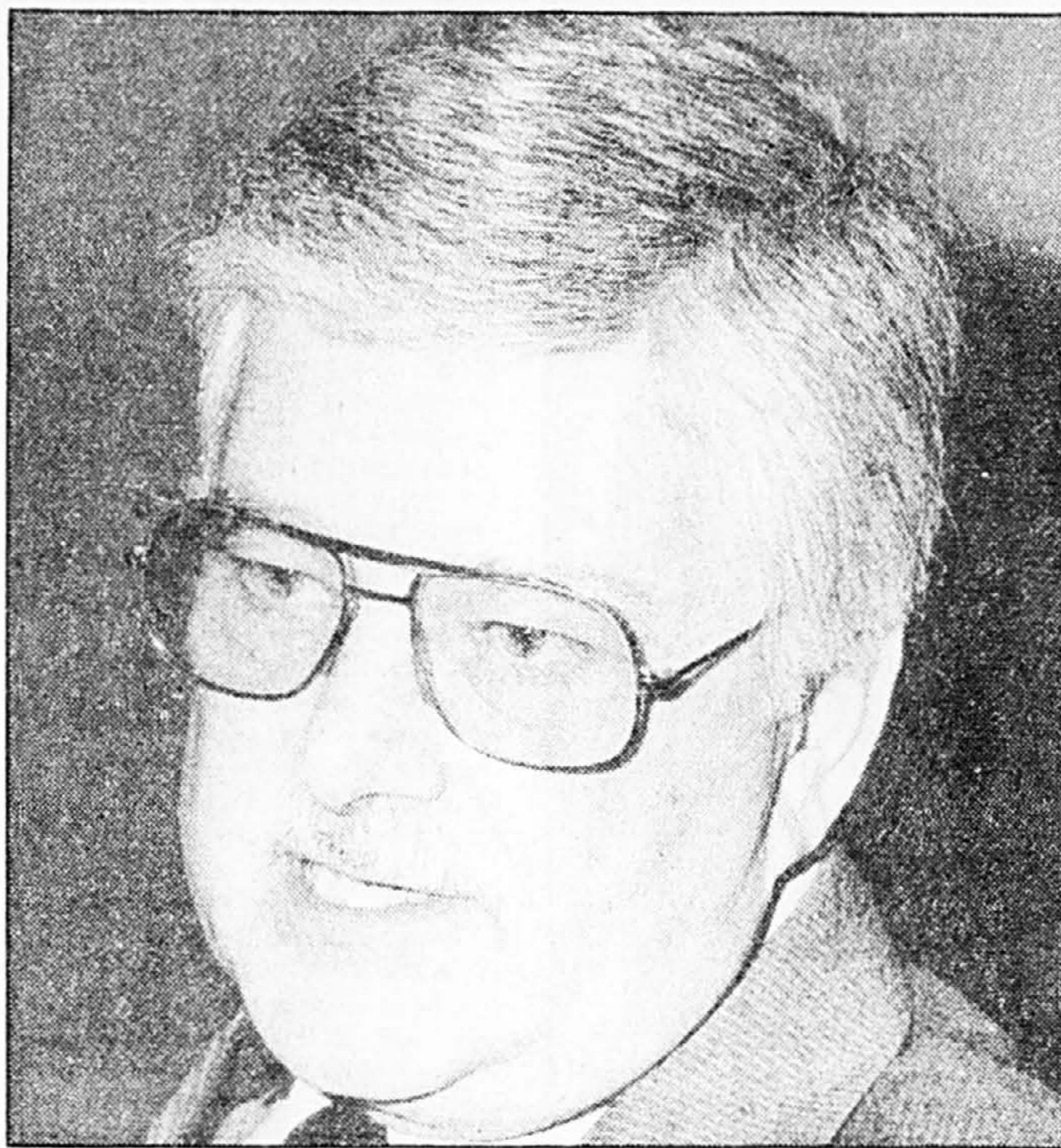
Décidément, ce gouvernement péquiste ne recule devant rien pour essayer de se rétablir une certaine crédibilité dans le public.

Après avoir utilisé volontairement plusieurs media d'information pour laisser couler certaines fuites au sujet d'une réforme éventuelle dans le domaine scolaire, l'actuel ministre de l'Éducation, Camille Laurin, a donc décidé d'aller de l'avant et de retenir les services de celui qui a implanté ce ministère au Québec.

Il devra s'intéresser principalement à la rédaction d'un livre blanc sur la réforme scolaire, un document qui portera essentiellement sur «les différentes responsabilités et pouvoirs des écoles, des parents, des gouvernements scolaires et du ministère de l'Éducation».

Pour justifier l'embauche de cet ancien ministre, Camille Laurin a invoqué les faits suivants: «En raison de son expérience reconnue internationalement au niveau constitutionnel et juridique et ayant été mêlé de très près aux différentes réformes dans le domaine de l'éducation, nous croyons que monsieur Paul Gérin-Lajoie est la personne désignée pour accomplir ce mandat.»

Dans ce cadre, ce dernier devra présenter au ministre Laurin un avis constitutionnel sur la légitimité des mesures prévues pour le



Paul Gérin-Lajoie

Photothèque LA PRESSE

réaménagement des structures et des territoires scolaires, et ce jusqu'à concurrence d'un montant total de \$15,000.

À la lumière des tollés de protestations que les réformes prévues semblent devoir susciter, on peut se demander si, comme dans le film de Clouzot, M. Gérin-Lajoie a accepté ces honoraires pour tenter de mener à bien une mission suicide...

Encore la Fête nationale

Par ailleurs, le 15 décembre dernier, le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec a autorisé une remise de fonds supplémentaire de \$900,000 au Comité organisateur de la Fête nationale du Québec.

En raison du déficit d'au moins \$800,000 que cet organisme a enregistré au cours des manifestations de 1981, cette somme, selon l'arrêté ministériel sera déductible des montants qui seront encore alloués pour les Fêtes de 1982, soit un peu plus de \$3 millions.

Le gouvernement péquiste a en effet décidé de maintenir cette Fête dite populaire, malgré le fait que l'administration du Comité national et de certaines régions, dont Montréal et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, aient enregistré des déficits non prévus et établi

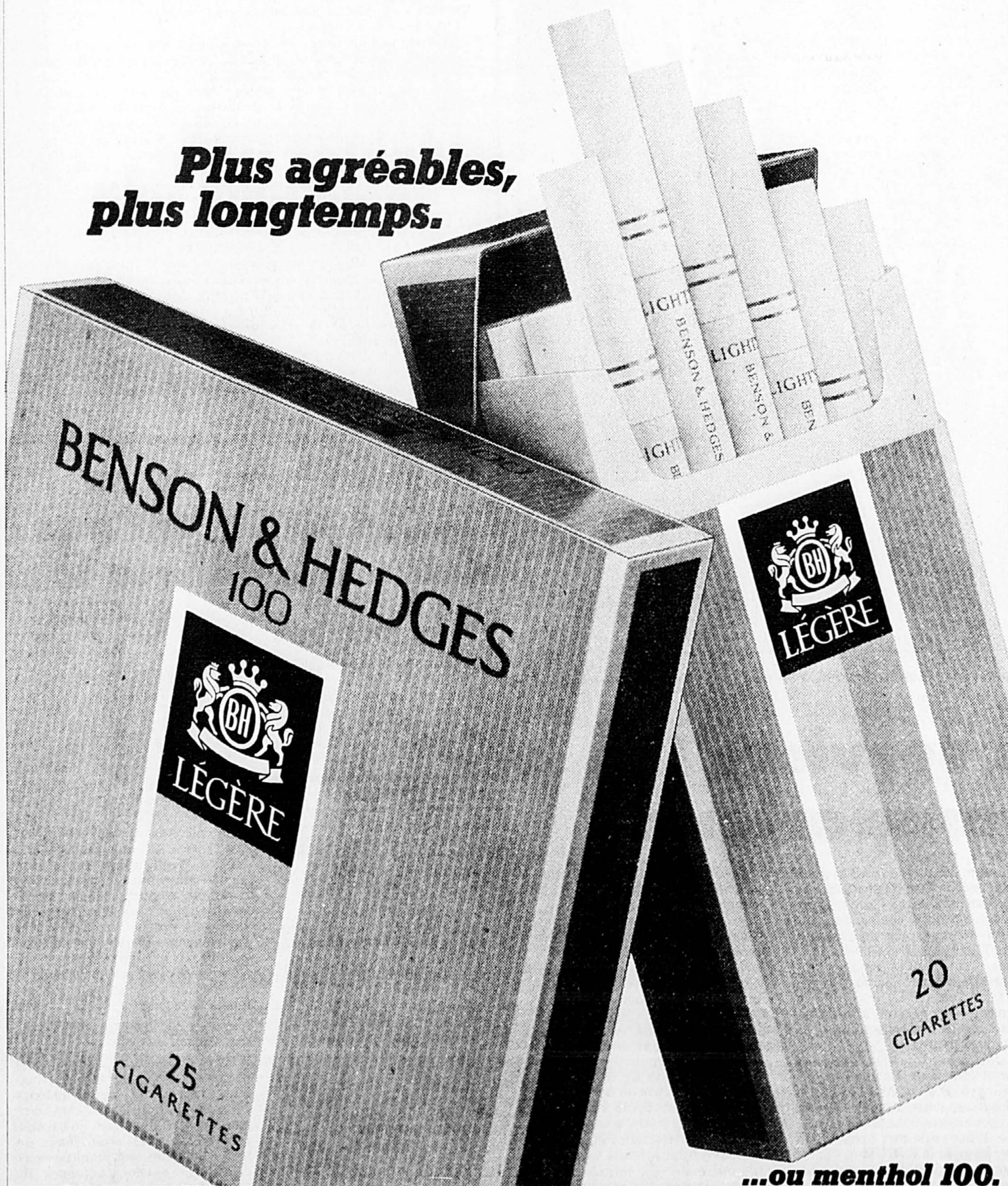
un régime de favoritisme pour les «petits amis du régime», dont certaines personnes de l'entourage de Claude Charron, leader parlementaire et ministre du gouvernement de René Lévesque.

Pour justifier ce geste dont le ministre responsable est Lucien Lessard, des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, on note que «le gouvernement a donné l'assurance aux fournisseurs de biens et services et aux divers intervenants à qui des sommes sont dues dans le cadre de la Fête nationale de 1981 qu'ils seraient remboursés». Le Comité organisateur, dont le président est Claude Himbault, avait lui-même estimé que ce déficit, sur un budget d'un peu plus de \$5 millions, dont plus de \$3 millions provenaient des coffres de l'État, s'établissait au «minimum à \$900,000 pour rencontrer les obligations et maintenir le fonctionnement minimum de l'organisme «pour l'essentiel».

Ces sommes ont donc servi, du moins en partie, à défrayer les salaires de cinq permanentes de la Fête nationale, à Montréal, qui même après la fête du 24 juin dernier, continuent toujours à toucher des honoraires qui n'ont rien à voir avec le salaire minimum...

Voici les Benson & Hedges 100 Légères

Plus agréables,
plus longtemps.



...ou menthol 100.

Avis Santé et bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Benson & Hedges 100 Légères "Goudron" 12 mg Nic. 1.1 mg

Les militants opposés à Clark s'organisent

■ Un groupe originant de la ville de Toronto qui a pour nom «Le comité pour un congrès au leadership du Parti conservateur» vient de lancer une offensive en vue de faire démissionner le chef

MAURICE JANNAR
de notre bureau d'Ottawa

Joe Clark et réclame également la tenue le plus tôt possible d'un congrès pour le remplacer.

Dans une lettre adressée à des membres du Parti conservateur, le comité les invite à écrire aux députés du parti qui siègent à Ottawa pour qu'ils fassent pression sur le chef actuel afin qu'il remette sa démission immédiatement, lors de la prochaine réunion du caucus qui se tiendra à la fin du mois de janvier.

Le président du comité, M. John Morrison, un relationniste torontois à l'emploi d'une compagnie d'assurances, a déclaré hier à LA PRESSE que si M. Clark remettrait sa démission à la fin de ce mois-ci, le parti pourrait convoquer un congrès au leadership l'automne prochain. «Sinon, nous exigeons que la prochaine assemblée des membres du parti à Winnipeg, en janvier 1983, devienne un congrès au leadership», a affirmé M. Morrison.

Ce mouvement, dont la création est toute récente, a vu le jour «au milieu de décembre lorsque le député G. Gurbin a remis sa démission du parti pour siéger comme indépendant», de dire M.

Morrison. Aucun député conservateur du Parlement ne fait actuellement partie de ce mouvement, mais, selon le relationniste de Toronto, «la réaction est très positive jusqu'à maintenant parmi les militants du parti».

Dans des lettres qu'il a envoyées la semaine dernière aux députés conservateurs qui ont participé au congrès de février 1981, ainsi qu'aux présidents des associations dans les comtés et à des membres individuels, M. Morrison affirme que M. Clark a perdu maintenant la confiance de son caucus au leadership à moins qu'il ne soit forcé de le faire par un groupe organisé.

Les opposants de Joe Clark réclament un chef qui saura réunir le parti et les amener à une victoire lors de la prochaine élection générale. Ils font valoir que depuis la dernière campagne de février 1980 il y a eu six élections complémentaires et que, dans cinq cas sur six, les Conservateurs ont perdu, à l'exception de la réélection de Roch LaSalle dans le comté de Joliette.

Ils avancent également que, lors du dernier congrès du parti en février dernier, 34 p. cent des députés ont voté en faveur de la tenue d'une course au leadership et que maintenant ce nombre aurait augmenté à 46 p. cent.

Le comité pour un congrès au leadership du Parti conservateur croit préférable de tenir leur course à la chefferie avant celle des libéraux, si M. Trudeau décidait de démissionner.

Bourassa non disponible au cours des 6 prochains mois

■ QUEBEC — Robert Bourassa ne sera candidat à aucune des prochaines élections partielles. Il se dit non disponible pour au moins les six prochains mois.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Au cours d'une conversation avec LA PRESSE, il a confié avoir reçu des demandes en ce sens de la part de militants de Louis-Hébert, une circonscription de la région de Québec devenue vacante depuis la démission du ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin.

«Mais je leur ai dit que ce ne serait pas possible, à cause notamment du fait que je viens d'accepter d'enseigner à toutes les semaines, d'ici à la fin d'avril, à l'université Yale (de New Haven, Conn.). Comme je prévois que le premier ministre déclencherà ses

élections en mars ou en avril, ça m'est donc impossible de me lancer dans une campagne électorale, d'autant plus que j'ai bien l'impression que ce sera très serré.»

L'ancien premier ministre affirme, par ailleurs, que ce n'est pas pour lui une priorité immédiate de siéger à l'Assemblée nationale. «Je peux très bien participer au débat public sans cela.»

Cela étant dit, M. Bourassa rencontrera Claude Ryan dans une dizaine de jours. Non pas pour parler de son avenir politique, précise-t-il, mais pour faire le point sur la situation économique-politique au Québec. Il fut un temps pas si loin où c'était le contraire qui se produisait: il est, en effet, de notoriété publique que Robert Bourassa consulta fréquemment l'éditorialiste Claude Ryan, pour connaître son opinion sur les grands problèmes de l'heure.



C'est cette vision apocalyptique qui a accueilli les sauveteurs sur le pont qui franchit le Potomac, après l'écrasement du Boeing d'Air Florida. (téléphoto AP)

LA CATASTROPHE DU BOEING-737

«L'avion me semblait trop alourdi par la glace pour décoller»

— UN SURVIVANT

■ WASHINGTON (AP, AFP, UPI) — Les dispositions préliminaires ont été prises, hier, afin de retirer du Potomac l'épave du Boeing-737 de la compagnie Air Florida qui s'est abîmé dans les eaux glacées du fleuve avec 79 personnes à bord, après avoir accroché le pont qui relie Washington à sa banlieue de Virginie. Soixante-quatorze des occupants de l'avion ont péri, ainsi que quatre automobilistes dont les voitures se trouvaient sur le pont. Si les glaces ne permettent pas de remonter l'avion à l'aide d'une drague, des grues seront placées sur le tablier du pont, et ce n'est qu'au cas où l'appareil menacerait de se briser que les plongeurs ramèneront un à un à la surface les corps des disparus, et accèderont au cockpit pour récupérer l'enregistreur de vol, qui devrait permettre de déterminer les causes de la catastrophe.

Glace

L'un des survivants, Joe Stiley, un pilote de 42 ans qui se trouvait à bord en tant que passager, a déclaré de son lit d'hôpital (il a eu les deux jambes brisées dans l'accident) qu'il savait que le Boeing ne pourrait pas décoller dès qu'il se fut engagé sur la piste d'envol: «L'avion me semblait trop alourdi par la glace, et j'étais persuadé que nous n'avions pas la vitesse

suffisante pour décoller. Je me suis tourné vers ma secrétaire et lui ai dit: «Nous n'y arriverons pas».

M. Stiley a précisé qu'à un certain moment, il lui avait semblé que le pilote essayait d'enrayer le décollage; toutefois, il aurait réalisé qu'il ne pourrait ralentir à temps pour ne pas tomber dans le fleuve, et aurait alors décidé de décoller coûte que coûte. «Nous nous sommes élevés légèrement, mais l'appareil ne montait pas comme le fait habituellement un 737. Puis j'ai senti le premier choc (contre le pont), et quelques instants plus tard le second (dans l'eau), et j'ai perdu connaissance».

C'est le froid qui, d'après lui, l'a ranimé, et sa secrétaire et lui réussirent à sortir de l'avion par une brèche du fuselage.

«Je ne veux rien dire de déplacé», a souligné M. Stiley, «mais j'ai suffisamment d'expérience dans ce domaine pour savoir que nous n'avions pas assez de vitesse. Je crois que le pilote a tenté de freiner, puis a réalisé qu'il ne pourrait stopper à temps. A mon avis, le pilote a fait la seule chose qu'il pouvait faire.»

Héroïsme

Deux au moins des survivants affirment qu'ils doivent la vie à

l'héroïsme d'un homme qui leur a passé, l'un après l'autre, le filin qu'un hélicoptère avait fait descendre jusqu'à lui; à la suite troisième reprise, il avait disparu.

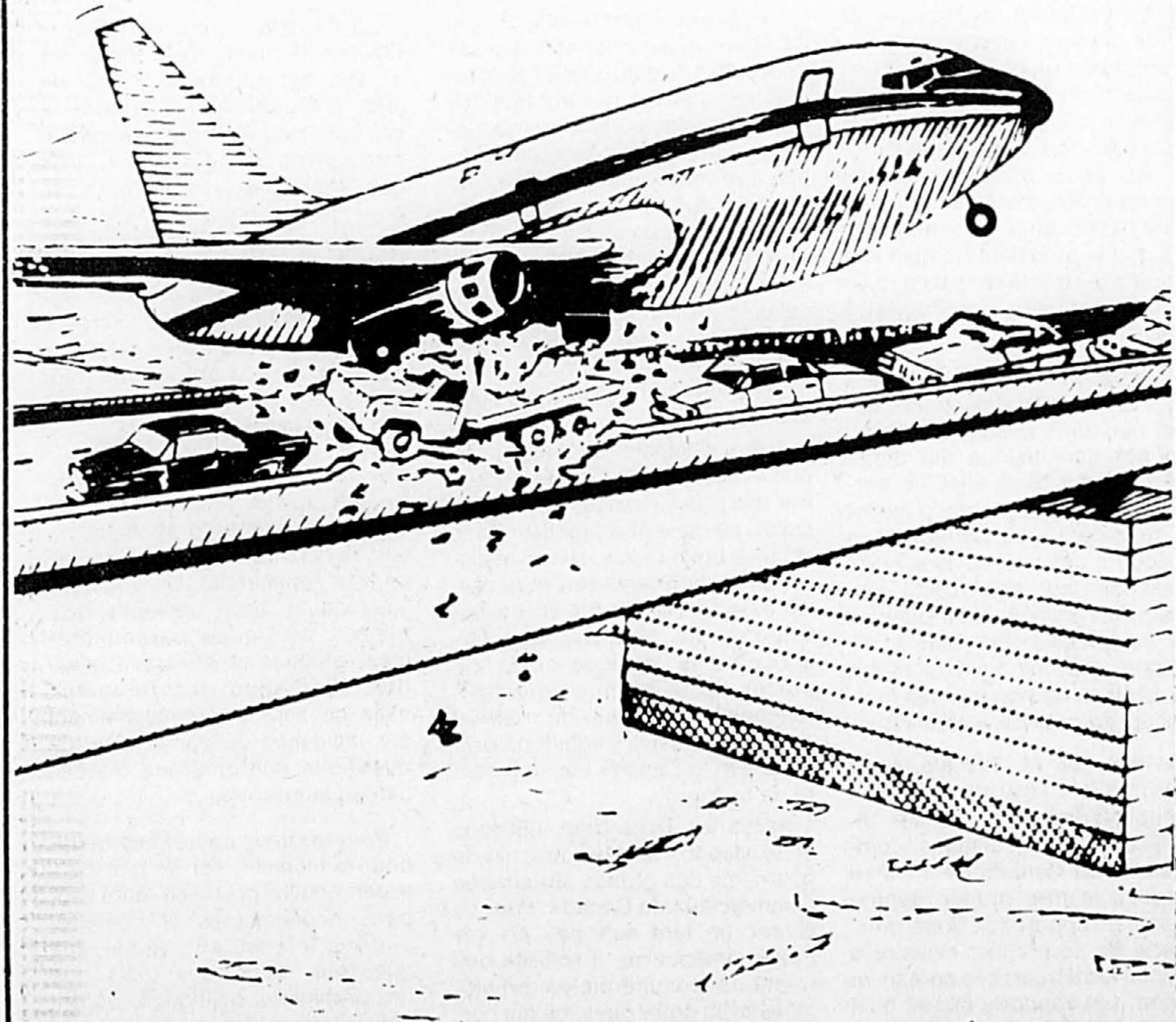
«Je n'ai jamais vu un homme aussi brave», a déclaré l'un d'eux. «Il s'est dévoué jusqu'au bout, et c'est un héros dans le sens le plus complet du terme.»

Par ailleurs, une hôtesse de l'air qui, à bout de forces, venait de lâcher la bouée de sauvetage qu'on lui avait jetée, a dû la vie à un passant qui a plongé du pont sans hésiter pour la secourir.

Quant aux causes de la catastrophe, plusieurs hypothèses ont d'ores et déjà été avancées, mais l'on mentionne tout particulièrement le produit utilisé pour éviter que la glace ne se forme sur les avions en partance, et la possibilité que l'un des moteurs se soit arrêté au moment où le 737 a quitté le sol.

Les spécialistes font cependant remarquer que les bi-réactés du type du Boeing-737 sont prévus pour affronter les pires situations, avec un seul moteur.

Reste le liquide de déglacage: il semble que l'Office national pour la sécurité du transport aérien s'y intéresse tout particulièrement, puisque celui qui a été utilisé mercredi à Washington a été placé sous séquestre aux fins d'analyse.



Ce dessin a été réalisé d'après la version du sergent Jerome Lancaster, de l'Aviation américaine, qui se trouvait sur le pont lors de l'accident. (téléphoto UPI)

CONDAMNÉ À PERPÉTUITÉ POUR 11 MEURTRES
Olson payé \$100,000 pour localiser les corps

■ VANCOUVER (PC) — Clifford Robert Olson, âgé de 42 ans, a été condamné à la prison à perpétuité, hier, après avoir reconnu être l'unique auteur du plus grand nombre de meurtres jamais commis par une seule personne dans l'histoire de la Colombie-Britannique.

Accusé d'avoir tué dix enfants — sept filles et trois garçons âgés de 9 à 18 ans — dont les corps ont été retrouvés l'été dernier dans la région de Vancouver, Olson, dans un revirement spectaculaire, s'était déclaré coupable alors qu'il avait fait le contraire au début de son procès, lundi.

Le ministère public a alors porté contre lui une onzième accusation de meurtre, et Olson a avoué une fois de plus.

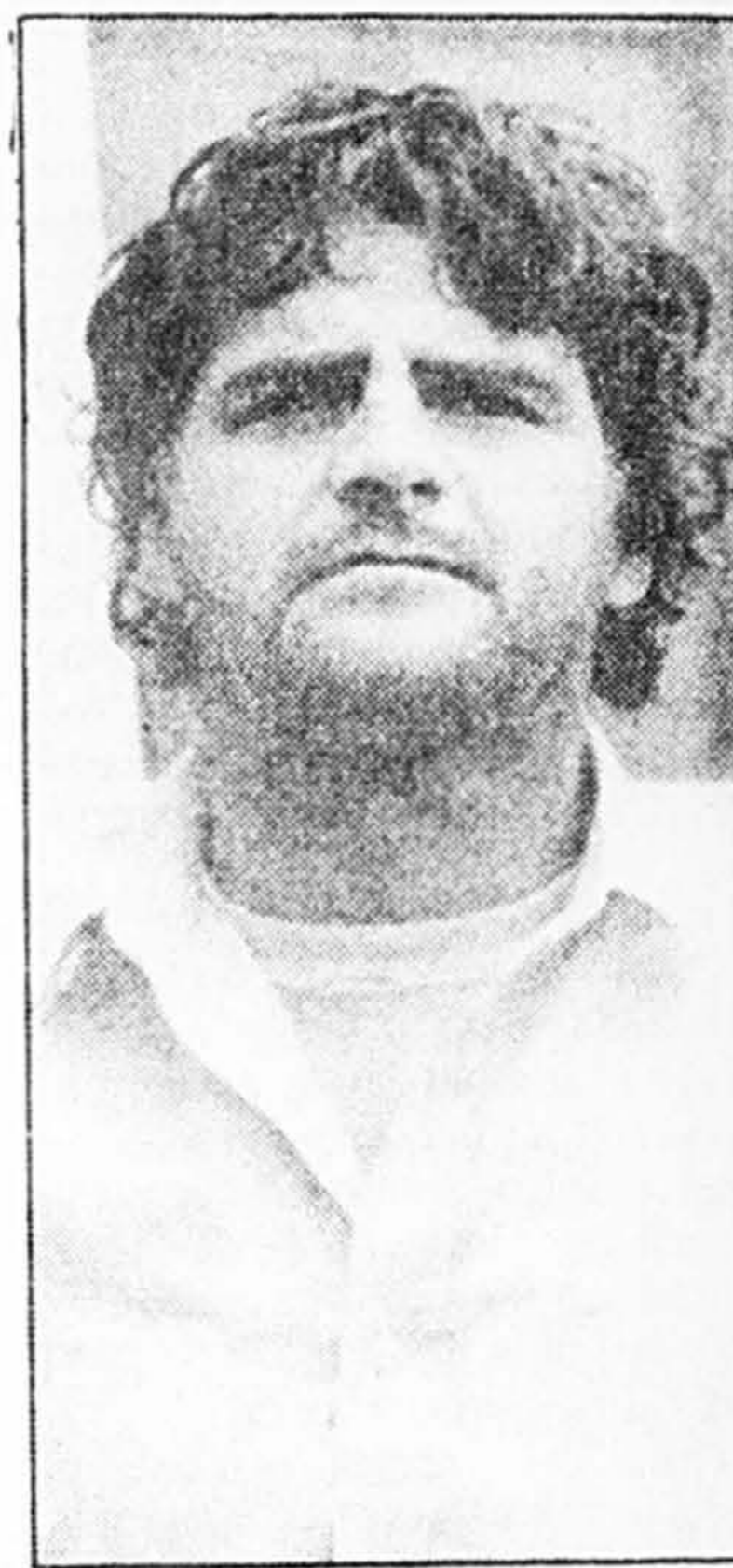
«Je ne trouve pas de mots pour décrire l'énormité de votre crime», a déclaré le juge Harry McKay, en soulignant qu'il allait recommander qu'Olson ne bénéficie jamais de la libération conditionnelle, même s'il pouvait y avoir droit au bout de 25 ans de détention.

Par ailleurs, les avocats de la poursuite et de la défense ont confirmé, hier, qu'une somme de \$100,000 avait été payée à Olson pour avoir indiqué aux agents de la GRC l'endroit où se trouvaient les corps des victimes.

Me John Hall, le procureur public, a précisé que l'argent avait été versé à une personne «associée» à Olson peu après son arrestation, le 12 août. Pour sa part, Me Robert Shantz, l'avocat du prévenu, a laissé entendre que l'argent était allé «à des parents».

Pour Me Shantz, cette façon de procéder est condamnable moralement, sinon légalement. «C'est la première fois à ma connaissance, dans l'histoire du Canada, qu'un accusé, et non un indicateur, est payé», a-t-il dit.

Me Hall a insisté quant à lui sur le fait que toutes les personnes qui ont participé à l'enquête avaient approuvé la décision de verser de l'argent à Olson. Il s'agissait d'une enquête difficile, a-t-il dit, et il n'était pas du tout certain qu'Olson fut le meurtrier.



Clifford Robert Olson photolaser PC

AG A.G. Gold & Sons® PRÉSENTE

COMMENT VOUS GARDER AU CHAUD ET ÉPARGNER \$247⁵⁰

Moitié prix

PARKAS EN CUIR LONGUEUR ¾ AVEC CAPUCHON GARNI DE LOUP

Ord \$495 \$247⁵⁰ Épargnez \$247⁵⁰

Tant qu'il y en aura Magasinez tôt. Ne soyez pas déçu. Une aubaine fabuleuse à un prix fabuleux

- Cuir plongé
- Capuchon garni de loup
- Fermeture éclair 2 façons
- Noir, brun, noyer
- Doublure isolée
- Confection experte

388 o, Ste-Catherine • Le Carrefour Laval • Les Galeries d'Anjou • 960 o, Ste-Catherine • Fairview, Pointe-Claire • Les Promenades St-Bruno

A.G. Gold & Sons® American Express, Visa, Mastercard, Diners, Carte Blanche et la Carte A. Gold & Sons

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM editorialiste en chef

Québec au secours des Montréalais

Au moment d'écrire ces lignes, on savait déjà que les Montréalais seraient privés dès ce matin de leur service d'autobus et de métro. Le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), M. Laurence Hanigan, avait décidé, en effet, par suite du débrayage à minuit la nuit dernière des employés d'entretien et des bureaux, de ne prendre aucun risque et de laisser tous les véhicules aux garages.

Apparemment, les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro étaient disposés à rester à leurs postes et il avait été question de leur accorder une protection policière pour qu'ils puissent le faire sans danger, mais, à la dernière minute, on a estimé sans doute qu'il était plus prudent de ne pas « provoquer » les grévistes.

Au pis aller, toutefois, avec la loi d'exception que le gouvernement a décidé de faire adopter aujourd'hui par l'Assemblée na-

tionale, les Montréalais n'auront probablement pas à marcher bien longtemps avant que tout ne rentre dans l'ordre. En effet même si on ne connaît pas exactement le libellé du projet de loi qui sera présenté ce matin, on est en droit de penser que le législateur exigera qu'on lui obéisse dans les 48 heures au plus tard.

Et, on n'a pas le droit de présumer que les grévistes voudront défier la loi. Le législateur aura sûrement prévu de toute façon des pénalités suffisamment sévères pour leur éviter toute tentation du genre.

En tout cas, l'opinion publique ne souffrira sûrement pas que des groupes de syndiqués, si puissants soient-ils, se moquent des élus du peuple. La légitimité est à l'Assemblée nationale, non dans les salles de réunion des syndicats.

Lui ne fait aucun doute que la population est derrière son gouvernement dans une situation

comme celle-là. Une grève totale et illimitée du transport en commun dans une grande métropole comme Montréal est impensable à cette période-ci de l'année. Surtout que dans le contexte économique extrêmement pénible que le Québec connaît présentement, plusieurs des demandes des syndiqués de la CTCUM apparaissent tout simplement indécentes. S'il y avait vraiment libre concurrence sur le marché du travail, bien des ouvriers qu'on a mis à pied au cours des derniers mois dans l'entreprise privée seraient évidemment prêts à remplacer les grévistes et à bien meilleur compte. En d'autres termes, on n'a pas affaire à un groupe d'employés qui serait cruellement désavantagé par rapport au reste du monde du travail.

Même si ce gouvernement, au début de son règne, a donné un très mauvais exemple en laissant entendre qu'on pouvait facilement pardonner à des syndicats qui ne

se soumettaient pas à la loi, il n'a pas perdu, pour autant, son droit de se faire respecter. Il montre qu'il a toujours le cœur à gauche en se portant à la défense des plus démunis.

La suspension du droit de grève, on doit le répéter, répond à l'attente de l'immense majorité des Montréalais. Par contre, on constate du même coup que la législation actuelle est absolument inadéquate et qu'il faudra bien y apporter des précisions si l'on veut que les Montréalais ne reviennent pas toujours les mêmes cauchemars à chaque renouvellement des conventions collectives des travailleurs de la CTCUM.

On recourt cette fois à une loi d'exception parce que le débrayage se produit en hiver. Il faudra bien qu'on finisse par s'entendre soit sur les périodes, soit sur les contextes où une grève de transport en commun pourrait être considérée comme tolérable.

Depuis qu'on a commencé à parler, cette fois-ci, de grève appréhendée, diverses suggestions ont été faites aussi pour que le législateur oblige les futurs grévistes à maintenir des services essentiels. Mais on est loin de s'entendre sur ce que devraient être ces services. Par exemple, d'aucuns ont dit qu'on devrait maintenir le métro et les autobus aux heures de pointe. L'inconvénient de cette suggestion est qu'elle constitue une discrimination à l'endroit des travailleurs qui oeuvrent en dehors de ces heures de pointe. La loi devrait donc définir ce qui est essentiel, de même qu'elle devrait prévoir les sanctions qui seront imposées à ceux qui n'en tiendront pas compte.

Il y a eu encore beaucoup d'autres suggestions qui ont été faites en ces derniers jours sur la façon de mieux encadrer l'exercice du droit de grève dans le secteur du transport. Le gouvernement devrait en faire son profit. La patience de la population a atteint ses dernières limites. Puisque la plupart des chefs syndicaux ne veulent pas s'autodiscipliner, l'heure est venue pour les législateurs d'obliger les employés du secteur public à se comporter en gens civilisés.

Il faut trouver tout simplement d'autres moyens que la grève pour rendre justice à cette catégorie de travailleurs, en tout cas d'autres moyens qui rendront la grève moins attrayante.

Dans l'immédiat, pour le conflit qui nous occupe, le gouvernement a compris, avec raison, que le plus important était de tout mettre en oeuvre pour amener les parties à négocier vraiment et intensément. C'est d'ailleurs ce que celles-ci auraient dû comprendre dès le début. Les trois mois de répit ne leur sont pas donnés pour tuer le temps en attendant que le droit à la grève ou au lock-out leur soit restauré.

VINCENT PRINCE

On n'ose prendre au sérieux les \$3 millions de la Fête

Le ministre Lucien Lessard doit se tromper: ça ne se peut pas que son gouvernement soit prêt à verser encore \$3,325,000 à la même équipe pour l'organisation des prochaines fêtes de la Saint-Jean. Qui-conque veut accorder un minimum de logique au ministre des Finances et au premier ministre ne peut envisager une telle énormité: c'est l'enthousiasme, mêlé à l'inconscience, qui a fait parler le ministre. Autrement, l'injure à la population serait grave.

Depuis que LA PRESSE a mis au jour le scandale de la dernière Fête que l'on veut appeler nationale, démontrant qu'une organisation maladroite avait commis erreurs sur erreurs, entretenu un système d'amis favorisés, protégé le Parti québécois et avantagé généreusement des artistes profiteurs, le ministre responsable s'acharne à refaire l'étude des analyses comptables. Alors que ce n'est pas du tout là que se trouve le scandale, il doit bien le savoir. Il ne s'agit pas de mettre en doute des additions mais des personnes, des jugements et des actes.

La première évidence qui devrait sauter aux yeux concerne le fond même du problème: il n'appartient pas au gouvernement d'organiser la fête. C'est une mauvaise habitude que le gouvernement péquiste a prise, dès son arrivée au pouvoir, et il n'a pas su résister à la tentation de se servir

d'une telle fête. On en a fait, rapidement, un instrument politique et idéologique. Bien sûr, il fallait obtenir un succès, il fallait y mettre le paquet, surtout quand, aussi démagogiquement, Ottawa décidait de répondre sur le même ton.

La Saint-Jean est devenue une fête politique parce qu'elle fut maniée par des forces politiques. Et c'est encore le cas: il a fallu que le premier ministre lui-même se fasse vendeur de chars allégoriques pour forcer des marchands à les acheter, que le ministre des Affaires sociales utilise l'intermédiaire d'un Foyer pour subventionner une fête de quartier, que le leader parlementaire insiste lui-même auprès d'un pharmacien de son comté pour le convaincre de générosité.

Et la fin a justifié les moyens. Les dépenses, on l'a prouvé même si le ministre responsable s'obstine à le nier, devaient aussi être excessives qu'inutiles. La commission parlementaire a fait état d'une publication de 38 pages qui aurait servi de « bible » de référence à l'esprit de la dernière fête et qui aurait coûté \$30,000. Réaction du ministre: « Y a rien là. » On ne reprendra pas ici les dépenses pour des calendriers de trois mois, qui n'ont naturellement pas trouvé acheteurs, et pour toutes les stupidités semblables qui ont engendré un déficit de plus de \$800,000. (Certains ont même fait la preuve d'un déficit de

\$1,316,470 qu'il faut ajouter au budget initial de \$3,747,660, pour un coût total de \$5,064,130.)

Et l'an prochain, sans se poser d'autres questions, sans autre changement que de « vendre les chars avant qu'ils soient construits », de la même façon, avec les mêmes hommes, le gouvernement versera encore plus de \$3 millions. Incroyable.

Il serait grand temps que le gouvernement se décide à remettre à quelque organisme privé l'organisation d'une fête qui ne devrait pas avoir besoin d'être politisée et manipulée pour susciter l'intérêt de la population.

Bien sûr, il y a là un autre problème: qui peut prendre cette responsabilité? La Société Saint-Jean-Baptiste, celle-là même qui a dirigé les fêtes d'antan et dont le nom s'identifie à la fête traditionnelle? Plus maintenant.

Quand, récemment, la société nationaliste a fait paraître, dans « Le Devoir », une page conviant à la haine et à la vengeance, elle a perdu ses lettres de noblesse. Elle n'a plus le droit de convier à la fête.

Le gouvernement doit donc trouver un organisme qui croit au Québec et aux Québécois suffisamment pour les respecter; il doit bien pouvoir naître, s'il n'existe déjà, ce regroupement libre de politique, d'utilisation et de haine.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

En pleine tempête la classe politique règle ses comptes

Les dissensions et déchirements qui affligent les deux grands partis politiques québécois paraissent tristement dérisoires par rapport aux graves difficultés économiques que nous traversons.

Ces crises politiques sont d'autant plus inquiétantes pour la population que la classe politique semble consacrer plus de temps à régler des comptes politiques qu'à s'acquitter en plénitude des responsabilités qui découlent de son mandat.

Hier on apprenait que le grenouillage au sein du Parti libéral du Québec se poursuit de plus belle et que les factieux, qui se sont donné pour mission d'avoir la tête de Claude Ryan, s'activent fiévreusement pour qu'en mai, plutôt qu'en septembre, soit soumis à l'épreuve d'un scrutin secret son leadership.

Un chef qui doit constamment surveiller ses arrières et un parti divisé contre lui-même ne peuvent jouer un rôle politique constructif.

Cette crise au sein du parti d'opposition serait peu de chose, en temps ordinaire, si en même temps le parti gouvernemental n'était pas lui aussi secoué par une crise profonde. Parce que

celle-ci met directement en jeu l'avenir politique de son chef et donc du Premier ministre, elle a une influence directe et extrêmement nocive sur la conduite des affaires gouvernementales.

Un chef de gouvernement qui se voit tout à coup en rupture de ban avec le congrès de son parti, dont le dévotionnisme idéologique lui fait envisager de quitter la direction si l'ensemble des militants ne rappellent pas à l'orthodoxie ces « délinquants », comment s'acquitter-il de ses lourdes responsabilités?

Le gouvernement du Québec aura été distraité durant deux bons mois par cet aberrant référendum maison. Alors que nous sommes en pleine tempête, le capitaine, excessivement préoccupé par les humeurs de certains membres de son équipage qui doutent de lui, délaisse la barre pour aller faire prêter le serment de fidélité à chacun d'eux.

Cette réaction de M. Lévesque à quelque chose de gaullien. Quand ça l'arrangeait, de Gaulle court-circuitait les instances démocratiques ordinaires et allait directement au peuple, au moyen de référendums qui étaient en fait des opérations plébiscitaires destinées à en faire le seul détenteur

de la limite nationale, c'est-à-dire le seul maître après Dieu. Cette attitude procédait de la conviction qu'il incarnait seul l'Histoire et la destinée de la France.

M. Lévesque, parce qu'il refusait l'orientation d'un congrès tenu selon les statuts et les règles usuelles de son parti, a décidé de contrer cette instance démocratique par un référendum qui n'est pas plus justifiable que le projet Trudeau, qu'il dénonçait parce qu'il visait à consulter le peuple par-dessus la tête des gouvernements provinciaux. Plusieurs associations dénoncent avec raison ce procédé, qui n'est pas prévu par les statuts et qui est irrégulier en ce qu'il ne fournit pas aux tenants du non des moyens équivalents pour défendre leur thèse.

Cette entreprise dénote chez le Premier ministre un raté de jugement, peut-être même un désarroi moral, qui ne rassure pas en une période extrêmement difficile qui exige de nos dirigeants une force de jugement et de caractère qui paraît quelque peu émoussée chez cet homme qui a beaucoup lutté et triomphé souvent, mais paraît mal remis de ses deux grands échecs constitutionnels.

MARCEL ADAM

Le Canada et le Mexique font une petite nique à Reagan

Le président du Mexique et le premier ministre du Canada partagent un objectif commun. Ils veulent l'un et l'autre réduire des liens commerciaux devenus trop exclusifs avec leur grand voisin, les États-Unis. Leur besoin d'un rapprochement se fait sentir d'une façon plus pressante depuis que le président Reagan leur a proposé de faire partie d'un marché commun continental à trois.

La proposition n'agréa guère à MM. Portillo et Trudeau qui se défient, non sans raison, d'un melting pot économique qui aurait probablement pour effet de permettre au gros poisson d'avaler les deux petits. Le Canada et le Mexique n'ont pas du tout envie de sacrifier leur individualité économique et politique pour quelque plat de lentilles. Ils veulent, au contraire, devenir un peu moins les clients et un peu plus les fournisseurs du colosse américain.

On sait que M. Trudeau parle souvent d'une « troisième option » susceptible de permettre une diversification des relations commerciales du Canada de manière à réduire la trop grande dépendance par rapport aux États-Unis. À cette fin, le premier ministre a multiplié les démarches en Asie et ailleurs. Les rapports étroits qu'il entend établir avec le Mexique s'inscrivent à merveille dans cette ligne de pensée.

Le Mexique représente pour le Canada un allié économique de choix attendu que, d'ici à 1990, cet allié est appelé à devenir l'un des grands producteurs de pétrole au monde. Mais des obstacles d'ordre technique et financier se dressent sur sa route. Le premier de ces obstacles pourrait bien être « les manipulations silencieuses des grandes multinationales pétrolières » qui font que son pétrole lourd de type maya fait présentement l'objet d'un boycott de la part de la clientèle internationale.

Autre obstacle: le rattrapage que le pays en général, et l'industrie pétrolière mexicaine en particulier, se doivent de réaliser dans les plus brefs délais. Des investissements importants seront nécessaires pour mener à bien ce rattrapage. En plus des denrées agricoles, le Mexique devra importer de la technologie, des réacteurs nucléaires, du matériel de communication: autant de produits que le Canada est en mesure de lui fournir.

Après les États-Unis, l'Europe et le Japon, le Mexique est le quatrième des grands partenaires commerciaux du Canada. Pour se libérer un tant soit peu de l'étreinte américaine, il sollicite des relations commerciales privilégiées avec notre pays, ce qui correspond tout à fait aux attentes et à la stratégie du gouvernement canadien.

Le Canada et, par ricochet, le Québec (à cause de Bombardier et des cultivateurs en quête de marchés) profitent grandement du préjugé favorable que le Mexique entretient à leur égard. Les échanges entre les deux pays ont quintuplé depuis cinq ans, ce qui est déjà une performance remarquable. Or, s'il faut se fier aux tendances et aux indices, le volume des échanges va s'accroître d'une façon plus spectaculaire dans les années qui viennent. En 1981, ce volume se chiffrait déjà par \$800 millions.

À cause de tout ceci, il est bien évident que la visite du premier ministre Trudeau au Mexique revêt d'abord et avant tout un caractère commercial. On abordera sans doute aussi quelques problèmes politiques particulièrement brûlants et délicats (Salvador, Nicaragua, les réfugiés), mais ce sera vraisemblablement par incidence ou par le biais de questions imprévues posées par les journalistes.

Pour les deux pays, l'important, pour le moment, est de tout mettre en oeuvre pour que leurs rapports économiques et commerciaux s'intensifient; aussi, les questions techniques, plus que les problèmes politiques, auront naturellement dominé les conversations entre MM. Trudeau et Portillo.

JÉAN PELLERIN

CTCUM

QU'ILS SOIENT CONGÉDIÉS S'ILS FONT LA GRÈVE!

Le transport public est un service essentiel et les employés de la CTCUM qui feront la grève devraient être congédiés. Quand aurons-nous notre Ronald Reagan au Québec? Ce dernier a été admiré par les Américains pour son geste courageux en congédiant 11.000 contrôleurs aériens. Aux États-Unis, les employés de diverses compagnies ont accepté des baisses de salaires pour conserver leur emploi; on ne voit pas ça au Québec. Dans la conjoncture économique actuelle, des employés qui osent faire des grèves ne méritent pas de travailler, ils nuisent à leurs propres intérêts et à ceux du Québec en entier.

Avis aux employés de la CTCUM: il y a 320.000 chômeurs au Québec qui seraient bien contents d'avoir vos «jobs». Si vous n'êtes pas contents de vos conditions de travail, cherchez donc un emploi ailleurs et foutez-

nous la paix! Personne n'est irremplaçable.

Les demandes des employés sont exagérées et insensées. Imaginez qu'ils veulent que leurs semaines de vacances soient payées en double! Quant à y être, pourquoi pas leur billet d'avion payé par les contribuables pour aller se promener en Floride? La CTCUM doit tenir son bout et ne pas se prêter à un tel chantage, car c'est nous, usagers du transport, qui devront finalement payer la note.

Il ne faut surtout pas compter sur notre «bon gouvernement» péquiste pour nous libérer de toutes ces grèves car, comme d'habitude, ils ne feront rien. Je seconde la suggestion de votre editorialiste, Vincent Prince, qui préconise le service de l'armée. Mais qu'est-ce qu'on attend pour la sortir cette armée?

A. BEAUDIN
Montréal

Syndicats dominés par des marxistes?

Parce que c'est un moyen radical qui leur réussit tout le temps ou presque, les syndicats de la CTCUM déclenchent périodiquement une grève absolument inhumaine.

Et c'est ainsi qu'un moyen qui devrait normalement n'être jamais utilisé ou seulement en dernier ressort, devient chez ce syndicat une arme de première heure utilisée indirectement contre la population qui en souffre de mille manières.

Et cela va ainsi sans doute continuer tristement tous les 2 ans tant qu'un gouvernement ne sera pas assez énergique pour mettre un holà à cette folie inadmissible des grèves dans les services publics, une folie qui sert les desseins de certaines gens intéressées à discréditer peu à peu la société et le système qui la régit en Occident...

Il y a quelques années le journaliste Jacques Benoit a fait une recherche dont il a mis les résultats dans un livre intitulé «L'extrême gauche» et il s'est rendu compte qu'à l'époque, en 1977, c'était des militants d'une organisation trotskiste qui dominaient l'exécutif du Syndicat des employés de transport de la

CTCUM (CSN) qui comptait alors 1.400 membres.

Sans savoir si c'est encore ce groupe qui domine le Syndicat des employés de la CTCUM en 1982 et sans donner raison outre mesure à la partie patronale qui a aussi ses torts, il y aurait lieu peut-être de faire une nouvelle enquête dans certains syndicats et pas seulement à la CTCUM.

La grève a trop de conséquences pour les individus, travailleurs, étudiants et personnes âgées pour qu'on ne songe pas à l'interdire définitivement et la remplacer par une négociation permanente, c'est-à-dire annuelle, hebdomadaire, quotidienne, mais surtout humaine. Il faudrait aussi que les grèves ne réussissent pas comme moyen de pression, cela aurait finalement comme effet de dissuader ceux qui la provoquent...

Il y a encore une grève à la CTCUM parce que dans le passé ce moyen a rapporté des «dividendes». Il serait temps que cette astuce soit sans effet puisqu'elle est honnie par plus de 80m de la population.

GUY MILOT
Montréal

Et même quand ça marche, ça boîte...

Etant handicapés, nous sommes contraints d'utiliser le service du transport (mini-bus) adapté de la CTCUM afin d'assurer nos divers déplacements. Ce n'est pas de gaieté de cœur mais par obligation que nous sommes usagers.

Il faut que le système de transport adapté soit repensé et modifié afin que les usagers soient traités avec un tant soit peu de dignité humaine.

Au nom de cette dignité humaine, plusieurs réformes devraient être entreprises. Au niveau de l'administration du service, du mode de réservation et finalement des véhicules (mini-bus) eux-mêmes.

Lorsque nous parlons de l'administration du service, nous devons préciser que nous visons en particulier la façon dont sont organisés les itinéraires. A la longue, on sauverait du temps et de l'argent si on faisait intervenir l'ordinateur à ce chapitre. Les routes étant tracées «à la mitaine» dépendant des réservations, il s'ensuit des contretemps inutiles qui accentuent la dépendance des handicapés.

En ce qui a trait aux réservations, beaucoup pourrait être dit. D'abord le manque de télépho-

nistes crée une situation intolérable. On ne doit pas être pressé si on dépend du transport adapté. Les lignes téléphoniques sont toujours surchargées (...)

Le fait que l'on doive réserver 48 heures d'avance ne laisse aucune place à l'improvisation dans notre vie. On ne peut pas décider d'aller au théâtre ce soir ou au cinéma demain en matinée. La fin de semaine c'est encore pire; on réserve le jeudi pour le samedi et le vendredi on doit rappeler pour confirmer. (...)

Concernant les véhicules, la flotte comprend une quarantaine de mini-bus, dont une quinzaine sont carrément inadaptés. Les grosses camionnettes pourraient servir au transport de marchandise ou de bétail sans modification. De plus, elles sont équipées d'une plate-forme (servant d'ascenseur pour hisser l'handicapé à bord) représentant un danger certain. Ces plates-formes sont étroites et leurs dispositifs de garde-fou laissent à désirer. C'est toujours avec un pincement de cœur que nous nous soumettons à cette acrobatie...

Bertrand CYR,
Montréal

EN VRAC

Les femmes terroristes

«Dans l'exercice de ces activités criminelles très spéciales, la femme peut apporter une absence totale de morale, une férocité subtile, un ardeur inouïe dans les convictions...» (LA PRESSE, p. A6, mardi le 5 janvier 82).

Jugement du Moyen-âge, porté sur ces femmes que l'on brûlait, les sorcières, entremetteuses du diable?

Mais non, simplement le rappel de cette vérité pourtant séculaire que les femmes, fondamentalement pécheresses (la pomme, ne l'oublions pas!), sont capables de tout. En plus cruel, en plus infâme et plus «ratoureux»

que le pire des hommes, bien sûr.

L'épisode des quatre terroristes italiennes, commenté par Guy Cormier, ranime cette terrible réalité. Par chance, les hommes semblent majoritaires aux Brigades Rouges; nul doute que le terrorisme italien s'en porte ainsi mieux. On tremble en effet à l'idée qu'une majorité de ces amazones assume la position dominante au sein de l'organisation terroriste.

Cette fameuse analyse de l'éditorialiste nous porte à y voir le reflet de l'esprit objectif et moderne qui, inlassablement, anime l'ensemble de la page éditoriale.

Michel BEAUCHAMP,
Montréal

La «Revue Commerce» répond

(Réponse à Mme Huguette O'Neil, de la Fédération des Femmes du Québec, qui reprochait à la Revue Commerce de négliger les femmes dans le choix de la personnalité du mois.)

Il est malheureux que la résolution de votre conseil d'administration du 8 décembre dernier et votre lettre du 11 ne tiennent pas compte de notre numéro de décembre 1981, qui honore Madame Yseult Lefebvre-Richard comme dernière personnalité du mois pour 1981.

L'expression «Homme du mois» a été abandonnée il y a déjà longtemps par la Revue Commerce, même si on continue ailleurs de l'attribuer à notre couverture et à l'article qui l'accompagne.

Je conviens avec vous et votre conseil que nous n'avons pas souvent de femmes parmi nos personnalités, mais veuillez croire que nous n'y sommes absolument pour rien et que nous recherchons sans cesse dans le milieu des affaires des femmes chefs d'entreprises qui rencon-

trent nos critères de choix, dont le principal est d'être le principal responsable d'une entreprise valable.

Mesdames Richard et précédemment Guillemin-Wood et quelques autres trop peu nombreuses sont de celles-là. D'autres qui avaient été choisies n'ont pas accepté notre offre pour des raisons personnelles.

Ceci dit, si vous croyez pouvoir nous suggérer des candidates valables, je recevrais avec gratitude les notes biographiques que vous pourriez nous faire parvenir à leur sujet.

Veuillez croire qu'il n'y a pas de sexisme chez nous, ni de quota hommes/femmes, mais tout simplement la recherche de personnalités qu'il nous honore de faire mieux connaître au monde des affaires et à la société surtout québécoise en général.

Pour atteindre le but que vous recherchez, nous attendons donc votre collaboration.

Le rédacteur en chef,
Maurice Chartrand
«Revue Commerce»

La hausse du prix des grains

La Commission canadienne du blé annonçait dernièrement qu'à partir du 21 décembre 1981, les provinces de l'est du Canada, y compris le Québec, paieront le blé, l'avoine et l'orge le même

prix que n'importe quel pays au monde.

Pire encore, le Québec sera plus défavorisé que les autres pays, car nous, nous ne pouvons pas négocier les prix. En effet, par une décision du gouvernement fédéral, la Commission canadienne du blé détient tous les pouvoirs de fixer le prix, de forcer les meuniers et les agriculteurs à s'approvisionner des grains de l'ouest pour protéger les producteurs de l'ouest. Cette mesure coûtera environ 150 millions de plus par an à l'agriculture québécoise. Voilà le «cadeau de Noël que nous a fait parvenir le gouvernement fédéral».

Les députés libéraux fédéraux affirmèrent en même temps qu'ils vont empêcher la commission canadienne du lait de diminuer de 14 millions les subsides aux producteurs laitiers québécois. Quels bons défenseurs avon-nous à Ottawa?

Ces derniers s'indignent

devant la rumeur provenant de la C.C.L. et en même temps acceptent la décision de la Commission canadienne du blé de faire payer 150 millions de plus aux producteurs québécois pour leur approvisionnement en céréales. Vous voyez le jeu? On vous laisse 14 millions pour vous en reprendre 150 ailleurs! Quels bons gars!

C'est ça le gouvernement fédéral: il lance la rumeur, les députés fédéraux jouent à la vierge offensée et nous laissent croire qu'ils ont quand même réussi à en sauver un peu. Petit à petit ils se retirent des programmes en

diminuant progressivement l'aide ou en rendant les normes plus difficiles d'accès. Le gouvernement fédéral a fait la même chose avec son aide à la construction de bateaux de pêche. Aujourd'hui le Québec doit agir seul. (...)

J'invite chaque association, syndicat, fédération, tout regroupement, individu, pour que nous fassions connaître tous ensemble notre mécontentement aux 74 libéraux québécois élus à Ottawa.

Jacques BARIL
Député d'Arthabaska et agriculteur

Un monde difficile à émouvoir

L'inquiétante déclaration du Premier ministre Trudeau sur la loi martiale imposée au peuple polonais pour «contrer la guerre civile»... les hésitations des pays d'Europe à emboîter le pas au Président Reagan dans ses mesures de représailles contre Moscou, la lecture de «Les Lilas fleurissent à Varsovie» reçue en cadeau à Noël et le visionnement du superfilm «L'Homme de Fer» éveillent chez moi un vif désir de solidarité.

A la sortie du cinéma j'ai vainement cherché des gens pour discuter du film. Tous se sont dissipés, en l'espace d'un moment, comme si la vie trépidante des Montréalais ne pouvait prendre un moment d'arrêt et de réflexion. J'aurais voulu vérifier mes sentiments en les confrontant avec ceux des autres et sentir qu'au Québec on peut aller

plus loin que de s'émouvoir sur des situations d'injustice. J'aurais souhaité rencontrer des Polonais d'ici entourés de compatriotes québécois portant des pancartes réclamant l'abolition immédiate de la loi martiale en Pologne. Alors, ma rentrée au foyer aurait sûrement encaissé un bon retard!

Troublée dans mon sommeil, j'ai réfléchi à l'individualisme d'un chacun... à la peur du dérangement des habitudes d'une vie trop confortable. Une idée fixe me poursuit: Diable... où sont-ils tous ceux qui voient «L'Homme de Fer» sans avoir le goût de crier à tue-tête en faveur de la LIBERTÉ à laquelle tout homme a droit?

Jacqueline
MÉNARD-GINGRAS
LaSalle

Ne blâmez pas la Ville si ça glissait!

La lecture de l'article que madame Lysiane Gagnon signait dans votre édition du 5 janvier me rappelle un épisode des

années 60 où, à la suite d'un accident dans la bouche, la situation qui a prévalu sur les chaussées de la ville ne fut pas le résultat d'une politique d'économie ni d'un manque de disponibilité d'abrasifs. Même si nous n'avons pu obtenir la totalité de notre main-d'œuvre habituelle, ceci reste un facteur secondaire.

Il nous a simplement été impossible de modifier le déroulement des conditions climatiques. Des pluies abondantes sont survenues après une importante chute de neige, convertissant ainsi les trottoirs en véritables patinoires et créant de nombreuses mares d'eau un peu partout sur la chaussée. L'épandage de sable sur les trottoirs dans de telles conditions est à toutes fins utiles nul: ou bien il est vite délavé ou bien il est à nouveau recouvert d'une couche de verglas. Il nous faut donc attendre la fin de la pluie et 24 heures nous sont ensuite nécessaires pour recouvrir de sable les 3.159 kilomètres de trottoirs de la

ville, en commençant d'abord sur les artères commerciales pour terminer sur les artères secondaires.

Quant aux accumulations d'eau, il aurait fallu nettoyer, en un temps éclair, les accès de quelque 60.000 bouches d'égouts obstruées par la glace.

À chaque hiver, nous devons faire face à sept ou huit cycles de gel ou dégel et nous sommes conscients que cette situation cause énormément d'ennuis à la population. Cependant, les éléments de la nature bouleversent souvent nos habitudes. On ne détourne pas une tornade, on peut tout au plus se préparer à en minimiser les effets désastreux. Face à la situation de lundi, nous avons subi successivement la neige, le grésil et la pluie. Je puis vous assurer que nous étions à l'affût pour poser, en temps opportun, les gestes nécessaires afin d'assurer la sécurité du public.

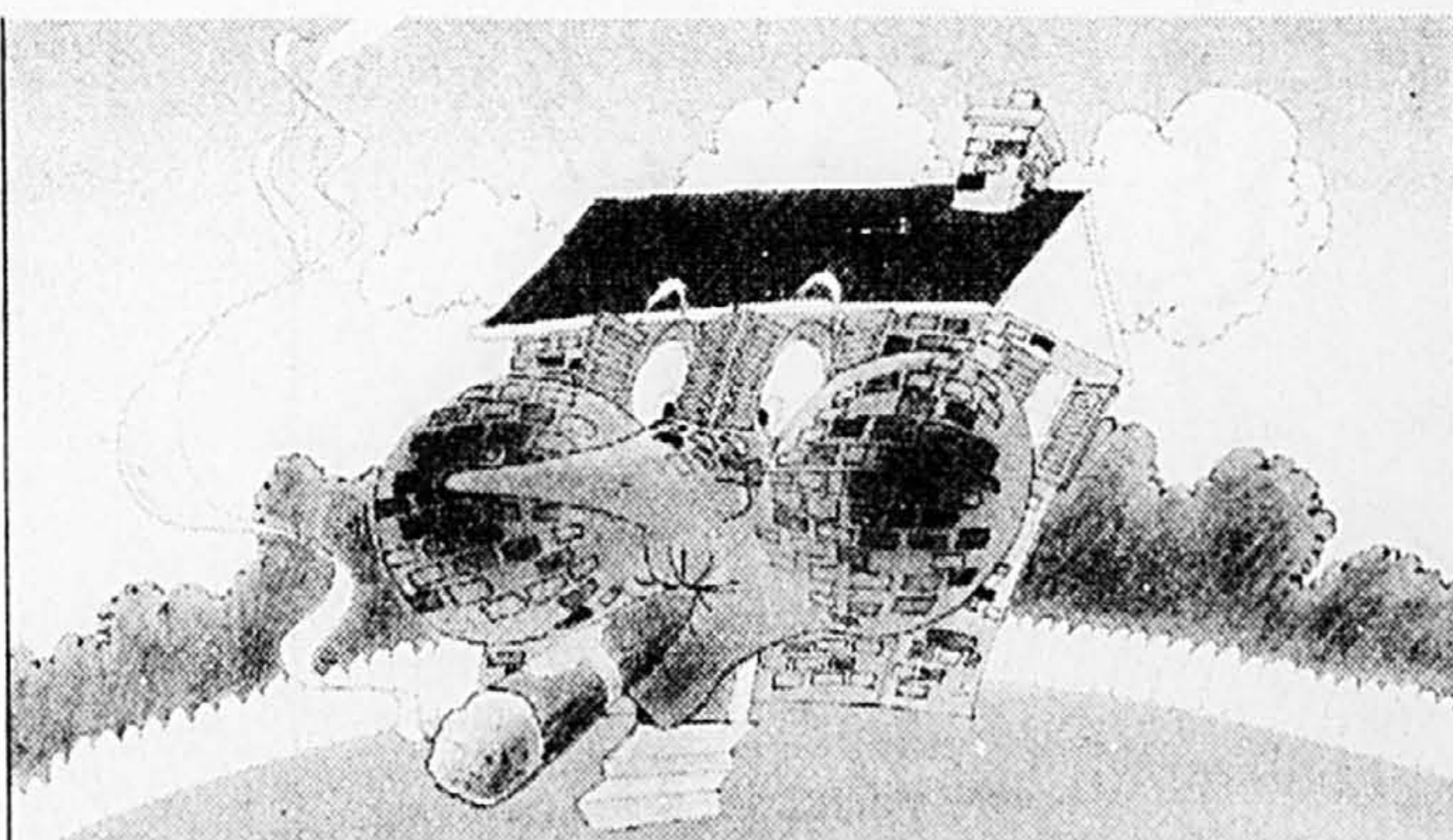
Le directeur des travaux publics
R. VANIER, ing.
(Lysiane Gagnon a fait écho à cette lettre dans sa chronique d'hier.)

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

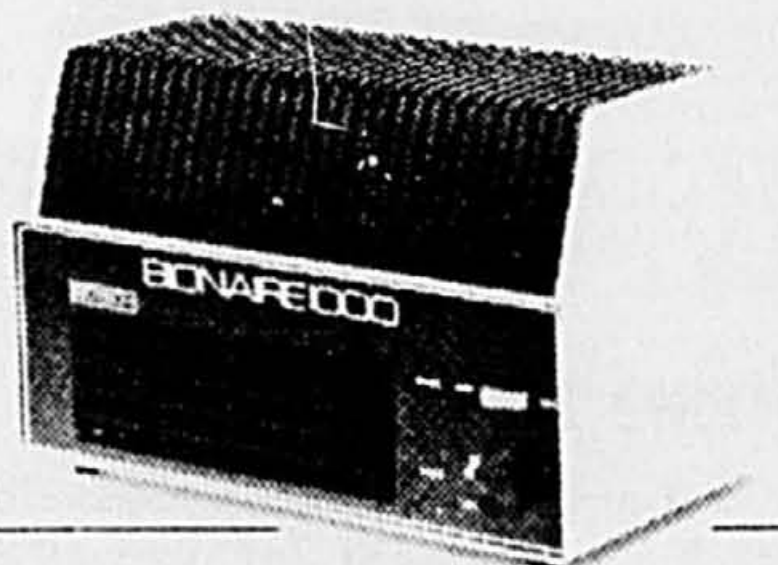
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes	285-7111
RÉDACTION	285-7070	du lundi au vendredi 9h à 17h	
PROMOTION	285-7100	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
COMPTABILITÉ		GRANDES ANNONCES	
Grandes annonces	285-6892	Détailants	285-7202
Annonces classées	285-6901	National, Télé-Presse	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320



Votre maison est-elle devenue un fumoir?

Des odeurs nauséabondes sortent de votre cuisine? La fumée du tabac vous étouffe? La poussière vous empêche de respirer librement? Alors, que faire? Facile! Changez d'air avec le BIONAIRE 1000 de Biotech. Purificateur d'air et ioniseur, le BIONAIRE 1000 changera l'air de votre maison en air pur de la montagne. Finites les odeurs désagréables, la poussière et la fumée qui sont trop souvent reliées aux allergies. Le bien-être familial retrouvé, votre famille aura changé d'air!



BIOTECH ÉLECTRONIQUE LTD.
AU SERVICE de VOTRE ENVIRONNEMENT

La gamme complète des BIONAIRES 100A, 300, 1000 et 2000 disponible chez:

APOTHEPHARM 614, boul. St-Jean, Pointe-Clair, Qué. H9R 3K2 Tél: 697-8860	JEAN-TALON ÉLECTRONIQUE INC. 1228 est. Jean-Talon, Montréal, Qué. H2J 2S9 Tél.: 279-9132	RÉGENT ST-PIERRE INC. 4358, rue St-Denis, Montréal, Qué. H2J 2K8 Tél.: 849-2407
ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS 4189, boul. Décarie, Montréal, Qué. H4A 3J8 Tél.: 487-5141	LEM-AIR ENR. 6267, Avenue Brossard, Qué. Montréal, Qué. H4B 1S1 Laval: 622-3854	

Salon de l'auto 82

Montreal
Place Bonaventure · Du 15 au 24 janvier

ADMISSION GÉNÉRALE, ADULTES \$3.75 - ÉTUDIANTS AVEC CARTE \$2.50 - SPÉCIAL POUR GROUPES (ÂGE D'OR) \$2.50 - ENFANTS \$1.50 (EN-DESSOUS DE 12 ANS)

LEADERSHIP DE RYAN

Larry Wilson lance un appel à la solidarité

■ QUÉBEC — Le président du Parti libéral du Québec, M. Larry Wilson, accorde un appui indéfectible à Claude Ryan. Sans aller jusqu'à s'engager à appuyer le chef du PLQ, lors de la remise en question du leadership au congrès plénier de septembre prochain, M. Wilson promet qu'il s'opposera, d'ici à ce temps-là, à toute contestation et à tout mouvement anti-ryaniste.

PERRÉ VINCENT
de notre bureau de Québec

Dans son rapport annuel, qu'il vient de faire parvenir aux 400 personnes constituant les hautes instances du parti, le président du PLQ lance un appel à la solidarité. Il s'agit, en fait, d'une volte-face dans l'attitude de M. Wilson, qui, jusqu'à tout récemment, se rangeait parmi ceux qui critiquent le plus sévèrement le style de leadership de Claude Ryan et qui l'accusent de constituer une des principales raisons de la défaite du 13 avril 81.

«J'ai beaucoup réfléchi pendant les temps des Fêtes, a-t-il expliqué

dans une interview avec LA PRESSE, j'ai pesé le pour et le contre, et j'en suis venu à la conclusion qu'il est possible de vivre tous ensemble. On commence à voir la lumière au bout du tunnel.»

Si des militants s'aventuraient à ébranler à nouveau le leadership de M. Ryan lors du Conseil général, qui se tiendra à la fin de ce mois, et à chercher à faire avancer la date du congrès plénier, M. Wilson avertit qu'ils le trouveront sur son chemin. Il reconnaît avoir été approché par les anti-ryanistes, ces derniers jours, «mais je leur ai dit qu'ils perdent leur temps et qu'au besoin je m'objecterai publiquement à leurs intentions. Selon moi, il faut respecter l'échéancier déjà fixé et attendre à septembre pour discuter de tout ça».

Larry Wilson arrête, cependant, là son appui au chef du PLQ. Il l'appuierait au-delà de cette date, convient-il, «mais à condition qu'il arrive à créer de l'enthousiasme et de la motivation dans les troupes, qu'il accepte de modifier son style, qu'il trouve le moyen de communiquer au public toute cet-



Larry Wilson.

te chaleur dont il est, pourtant, capable en privé.

Dans sa communication aux dirigeants libéraux, le président dit également qu'il faut miser gros sur le congrès de septembre parce que c'est là qu'on trouvera le moyen de dissiper la confusion qui règne quant à l'orientation politique du parti.

M. Wilson ne croit pas qu'il faille remettre en question le Livre beige, le Livre rouge et le document de fond de Claude Ryan intitulé «Le Québec d'abord»; il se dit d'accord avec la «substance» de ces documents, «mais il faut trouver le moyen de dégager les grandes lignes de force pour être en mesure de mieux vendre notre message; il faut, comme dit René Dussault, que notre programme politique coule dans les veines de nos militants et de nos militantes».

Enfin, le président du PLQ dit souhaiter, au nom de la saine démocratie que l'on revise de fond en comble la constitution du parti, afin de l'assouplir et afin de redonner aux comités plus «d'emphase».

Pagé et Bacon nient faire partie d'un mouvement anti-Ryan

■ QUÉBEC — Michel Pagé ne formule pas de contestation de leadership de Claude Ryan, ainsi que le rapportait «Le Devoir» dans son édition d'hier.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

«Ça n'a tout simplement pas d'actualité, dit-il. J'ai, à plusieurs reprises, déclaré que je suis solidaire de mon chef, je le refais encore aujourd'hui.»

«Je vous le dis, enchaine-t-il, il est vrai que nous avons traversé des périodes difficiles dans le parti, mais, aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes solidaires de Claude Ryan. Y'en a pas de problèmes dans le Parti libéral du Québec; je le dis et je le redis, mais personne ne semble vouloir le croire!»

Le wip en chef de l'opposition ajoute, par ailleurs, qu'il n'a pas vu Pierre Mercier (qui serait l'âme dirigeante de ce mouvement, selon l'information du quotidien de la rue Saint-Sacrement) depuis au moins six mois.

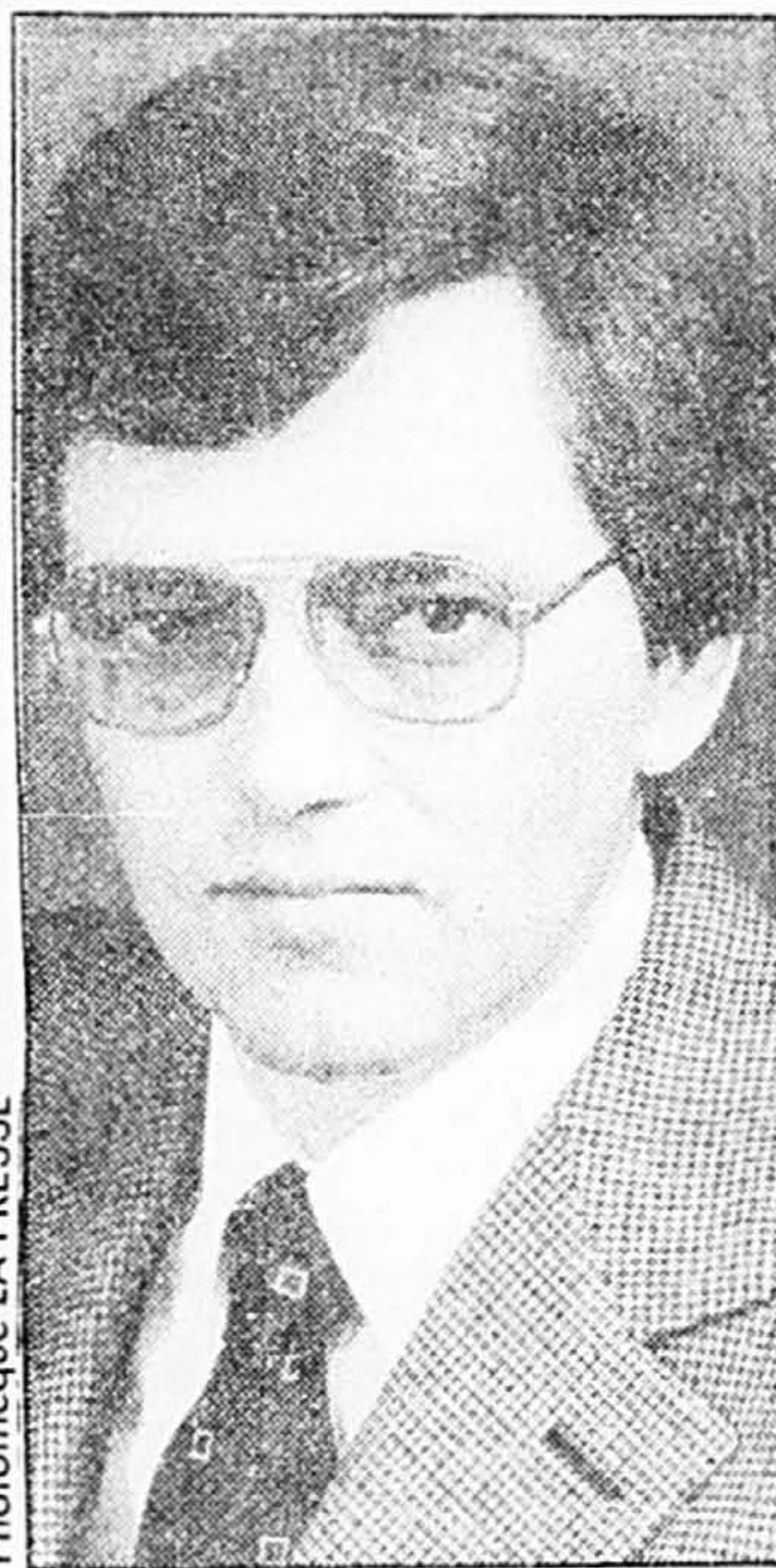
En outre, Michel Pagé estime qu'une motion de contestation du leadership de Claude Ryan au Conseil général de la fin du mois serait «irrecevable à sa face



Lise Bacon

même», puisqu'une telle démarche ne peut se faire qu'au congrès plénier de septembre.

Michel Page reconnaît néan-



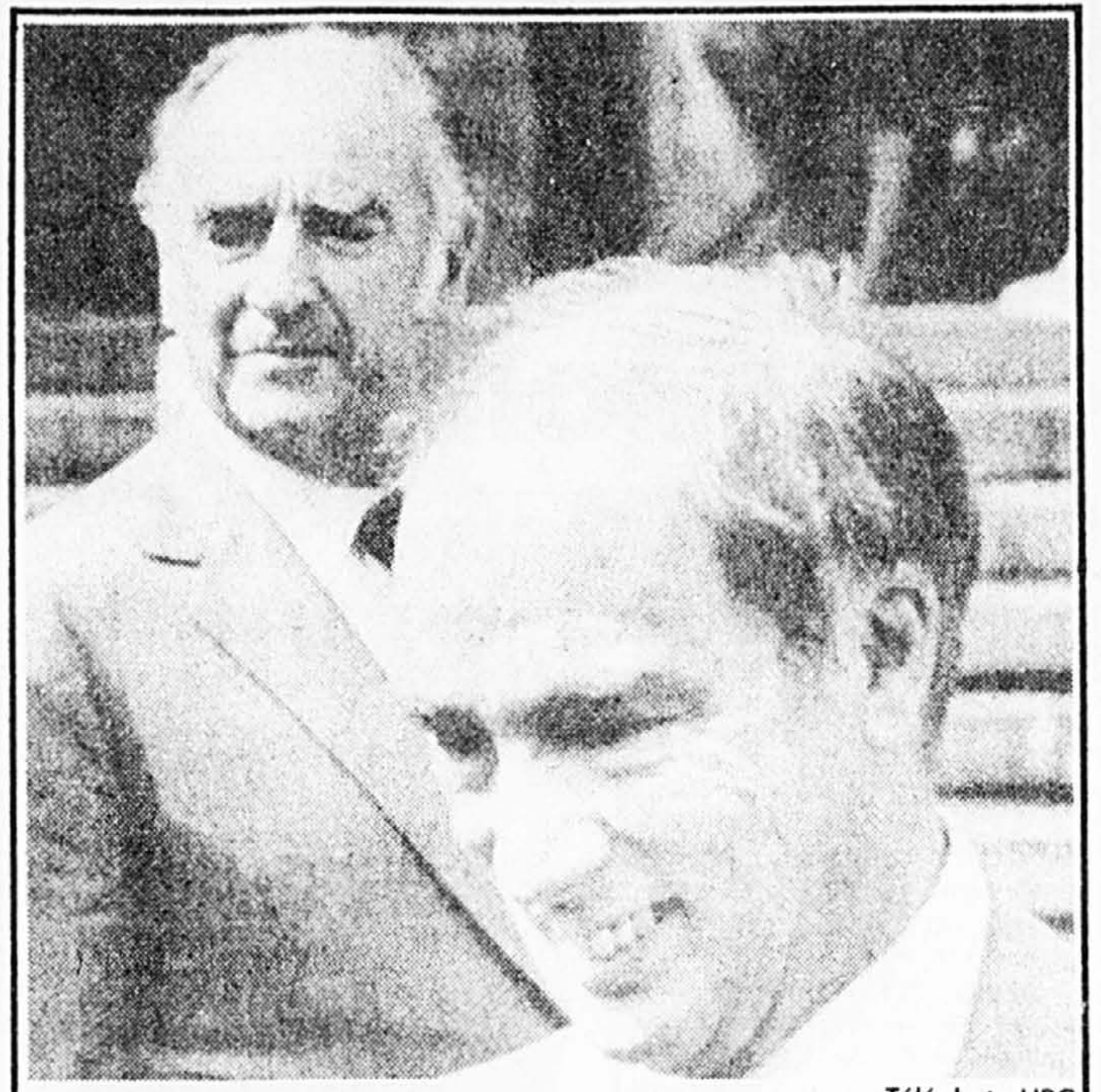
Michel Pagé

moins que des militants libéraux sont insatisfaits de Claude Ryan, «mais, toujours, je leur dis que, s'ils ne sont pas contents, ils n'ont

qu'à le manifester au congrès, et qu'en attendant ils devraient aller travailler dans leur comté, s'occuper de la campagne de financement, entre autres choses.»

(Le PLQ a ramassé jusqu'à ce jour \$700,000, a appris LA PRESSE de sources sûres, au moment de la première tranche de sa campagne de financement entre le 1er novembre et la période du temps des Fêtes; on s'attaquera à la deuxième tranche au cours des prochains jours. L'objectif est de \$1,7 million. Le PLQ doit aussi travailler à la campagne de renouvellement des cartes de membres: environ la moitié des 200,000 membres n'ont pas encore renouvelé leur carte.)

Lise Bacon, que la même information implique dans le mouvement contestataire, soutient, elle aussi, que «c'est tout à fait faux» et jure qu'elle n'a rien à voir dans tout ça. Est-elle d'avis, comme le président de son parti, qu'il faut attendre au congrès plénier pour vider toute cette question du leadership? «Septembre, c'est bien loin, répond-elle. J'aimerais bien que certaine personne (M. Ryan) fasse leur examen de conscience plus vite. S'il faut patienter jusqu'à septembre, ce sera une période difficile à vivre autant pour lui que pour nous...»



Téléphoto UPC

Lopez-Portillo ne manifeste aucun préjugé favorable envers le Candu

■ MEXICO — Le président mexicain M. Lopez-Portillo n'a manifesté aucun «préjugé favorable» envers le réacteur nucléaire Candu hier en dépit des efforts déployés par le premier ministre Trudeau lors de la deuxième journée de rencontres entre les deux chefs de gouvernement.

GILLES PAQUIN
(Envoyé spécial de LA PRESSE)

À moins de trois semaines de la date limite fixée par le Mexique pour la réception des soumissions de la part des producteurs de réacteurs nucléaires, il s'agissait d'une ultime tentative de sa part auprès de son «ami» Lopez-Portillo.

Selon un haut fonctionnaire canadien présent lors de la réunion, M. Trudeau a fait l'éloge du système Candu et a évoqué d'éventuels transferts de technologie advenant son choix par le Mexique. «Le Président n'a alors manifesté aucun préjugé favorable à noté le fonctionnaire, il s'est montré impassible.»

Le Premier ministre s'est cependant dit confiant de voir la proposition canadienne étudiée de façon objective. Ce n'est qu'au mois d'août prochain que l'on connaîtra la décision des autorités mexicaines. Six pays sont en lice pour décrocher ce contrat, mais le Canada y tient peut-être encore plus que les autres parce qu'il n'a vendu aucun réacteur depuis deux ans.

Un porte-parole des Affaires extérieures a manifesté une certaine inquiétude, hier, en expliquant que l'Énergie atomique du Canada ne faisait pas seulement face à une dure concurrence sur le plan des prix, mais également en ce qui a trait au financement de ce marché de plus de \$2 milliards. «C'est la France qui nous précède le plus, a-t-il affirmé. C'est difficile d'offrir des conditions aussi avantageuses.» Selon lui, la France offre des prêts portant des intérêts de 3 p. cent alors que les taux internationaux en ce domaine oscillent aux environs de 15 p. cent. A un certain point, on peut douter de la rentabilité d'une vente effectuée à de telles conditions, a-t-il affirmé. C'est le gouvernement canadien, donc toute la population, qui doit absorber les coûts de tels prêts à rabais.

En l'absence de contrat de la part du Mexique, les entreprises canadiennes ont déjà indiqué qu'elles devraient effectuer des mises à pied au pays. L'heure n'est pas au pessimisme estime cependant le président de l'Énergie atomique du Canada, M. Robert Després, le Candu est en bonne position face à ses concurrents.

À son avis, le Canada a de bonnes chances de l'emporter puisqu'il ne s'agit pas simplement de vendre un réacteur mais aussi de partager la technologie avec le Mexique. Dans un premier temps, le réacteur qui sera choisi doit naturellement répondre aux besoins de ce pays, mais dans un deuxième temps, le fournisseur doit effectuer d'importants transferts de technologie.

«Nous offrons un ensemble, dit M. Després, qu'il s'agisse de fabrication, d'ingénierie, de production d'eau lourde, de formation, d'exploitation et même jusqu'à la gestion des déchets radio-actifs.»

Premier débloccage

Visiblement heureux de rattacher un résultat concret à leur rencontre, MM. Trudeau et Portillo ont à l'issue de leur réunion hier matin, assisté à la signature d'un accord entre la compagnie nationale de téléphone, Telmex, et la multinationale canadienne Mitel d'Ottawa. De fait cependant, les tractations se poursuivaient depuis deux ans entre les deux sociétés. Les deux entreprises s'associent pour former Mitel de Mexico et produire des appareils téléphoniques dans une nouvelle usine qui sera implantée à Guadalajara au nord de la capitale. Au départ, la nouvelle entreprise conjointe obtient un premier contrat de \$50 millions de la part de la société gouvernementale.

Le président de Mitel, M. Terry Matthews a expliqué que sa firme avait décroché cette entente en offrant un produit d'avant-garde qui répond aux besoins du marché mexicain. La croissance de ce marché est phénoménale, les interurbains à eux seuls augmentent de 25 p. cent par année, dit-il, ce qui est bien suffisant pour intéresser sa firme à s'associer à Telmex. Cette association apportera quelque 500 emplois au Mexique, croit M. Matthews, et elle aura des retombées au siège social de Mitel à Ottawa.

En dehors de ses rencontres avec le Président à la luxueuse résidence officielle de Los Pinos, M. Trudeau a aussi prévu quelques visites tenant plus du tourisme et de la promotion commerciale que du voyage officiel. Ainsi, il recevra les clés de la ville de la part du maire Hank Gonzales, celui-là même qui achète les wagons de métro de Bombardier; tiendra un dîner en l'honneur d'un groupe d'hommes d'affaires mexicains et effectuera la tournée d'un site archéologique.

Sous-comité des Communes en tournée aux Antilles

■ OTTAWA (PC) — Un sous-comité de la Chambre des communes ayant à sa tête le député libéral de Labelle, Maurice Dupras, entreprendra en fin de semaine une tournée de deux semaines qui le conduira aux Antilles et en Amérique centrale pour vérifier sur place les affirmations américaines voulant que la subversion soviético-cubaine provoque du mécontentement dans la région.

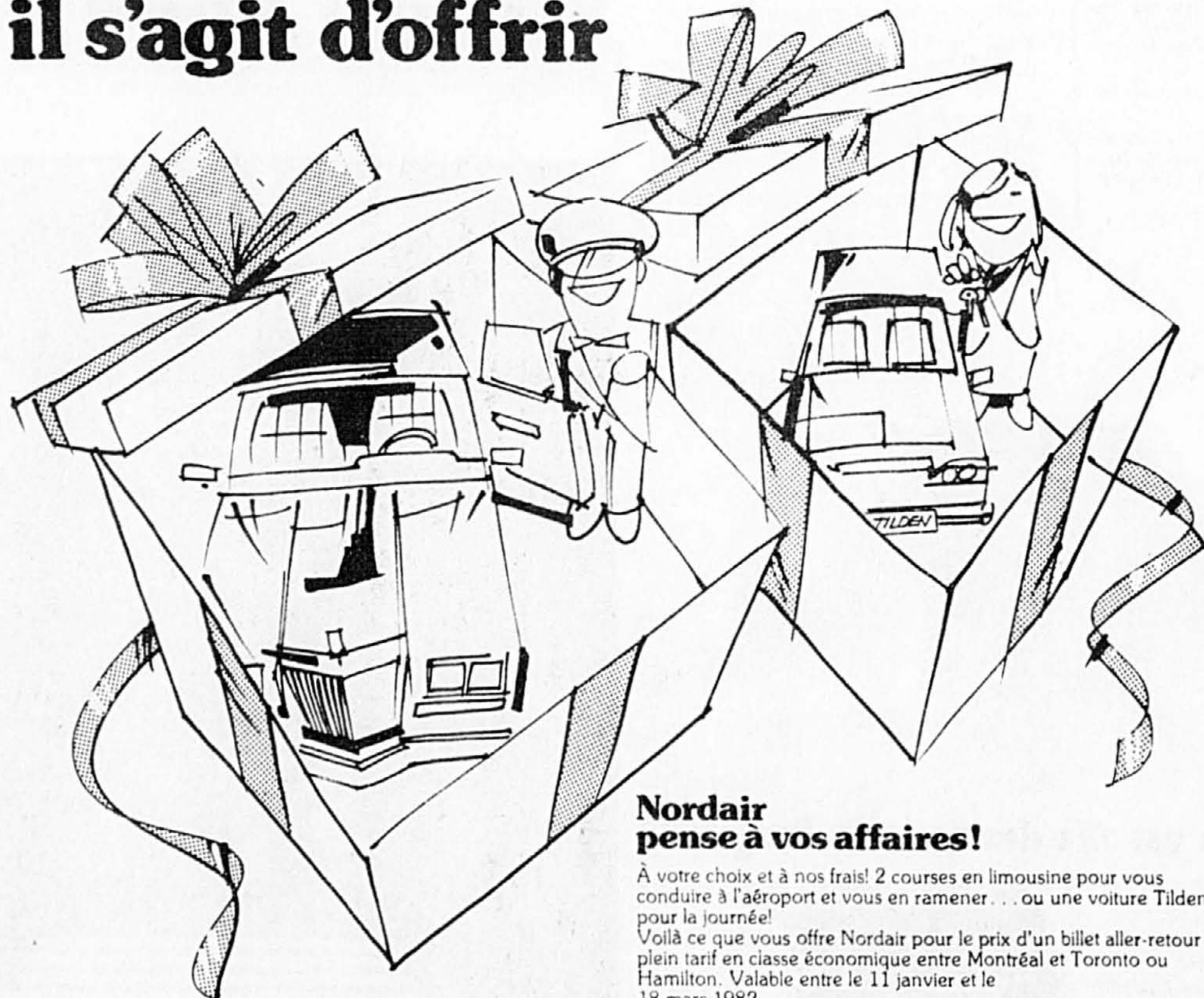
Le sous-comité parlementaire a également l'intention d'examiner

de près les efforts déployés par le Canada dans des pays tels que Haïti, où Ottawa a récemment annoncé qu'il retirait son appui à un projet.

La question des droits de la personne sera à coup sûr soulevée dans plusieurs des pays que le sous-comité visitera, soit Haïti, Trinitad, Jamaïque, Costa Rica, Nicaragua et Cuba.

Le sous-comité a d'ailleurs déjà contesté l'attitude de Washington dans la région des Caraïbes.

Quand il s'agit d'offrir



Nordair pense à vos affaires!

À votre choix et à nos frais! 2 courses en limousine pour vous conduire à l'aéroport et vous en ramener... ou une voiture Tilden pour la journée!
Voilà ce que vous offre Nordair pour le prix d'un billet aller-retour plein tarif en classe économique entre Montréal et Toronto ou Hamilton. Valable entre le 11 janvier et le 18 mars 1982.

Nordair vous propose un choix

Le luxe de la limousine Avec Nordair, vous voyagez dans le luxe... et volez en grande compagnie! Vous bénéficiez d'un service hors pair, au sol comme dans les airs. Pour vous rendre à l'aéroport et pour en revenir, réservez donc une limousine... à nos frais!
Il vous suffit de demander un bon spécial au comptoir Nordair. Quelle économie!

Où la commodité d'une voiture louée Une voiture Tilden sera à votre disposition dès votre arrivée et pendant 24 heures, sans limite de kilométrage. Cela vous convient mieux? Parfait! Nous acquitterons les frais de location. Seules l'essence et la taxe de vente sur le tarif courant affiché seront à votre charge. Demandez un bon spécial au comptoir Nordair. Cette offre

comporte, bien sûr, des conditions (l'âge réglementaire, par exemple, est de 21 ans et plus), mais ce sont des conditions normales qui ne la rendent pas moins alléchante.

Les horaires sont variés Vous aurez 101 occasions par semaine de profiter de cette offre: Nordair effectue en effet 34 vols hebdomadaires entre Montréal et Toronto, et 33 entre Toronto et Montréal, ainsi que 17 entre Hamilton et Montréal dans chaque direction. 101 vols au total! Il ne vous reste qu'à faire votre choix. Pour de plus amples renseignements, voyez votre agent de voyages ou téléphonez-nous!

MONTRÉAL (514) 747-7551

NORDAIR

Volez en grande compagnie.

Sous réserve de l'approbation gouvernementale

Pologne: des chefs clandestins mènent la «résistance passive»

MALGRÉ UN SEMBLANT DE NORMALISATION

d'après Reuter, AFP, UPI et AP

Les autorités militaires polonaises ont marqué hier le début du 2e mois de l'état de siège en associant des «membres» de Solidarité à une session du Conseil national de défense, en annonçant la libération, au 12 janvier, de 1.056 des 5.906 personnes officiellement internées, en relâchant la surveillance devant les ambassades occidentales, en autorisant l'apparition d'un nouveau journal «indépendant» et en entreprenant l'étude d'un projet de loi pour préserver le rôle des 3.5 millions de fermiers privés qui représentent environ 80 p. cent de la production agricole du pays.

Mais l'apparente stabilisation de la situation est loin d'être totale et la presse soviétique elle-même reconnaît que «des difficultés subsistent» dans le processus de normalisation, comme en font foi d'ailleurs l'explosion d'un engin de faible puissance dans une cabine téléphonique située non loin du siège du Parti ouvrier unifié polonais (POUP-communiste), à Varsovie, ainsi que la tenue, pour la première fois depuis le début des événements, d'une «conférence de presse» de deux personnes se réclamant d'un «Commandement de Solidarité dans la clandestinité», devant quatre représentants de la presse étrangère réunis dans un appartement de la périphérie de la capitale.

Selon les deux hommes, âgés d'une trentaine d'années, l'organisation clandestine de Solidarité compte quelque 20.000 membres et a pour objectifs de venir en aide aux internés, d'organiser la «résistance passive» et de mettre en place un «réseau de caches» pour les clandestins. D'autre part, plusieurs bulletins clandestins



Des soldats polonais distribuent des aliments aux victimes des inondations dans un village de la région de Plock.

circulaient hier à Varsovie, la plupart qualifiant la loi martiale d'«intervention soviétique déguisée» et affirmant que «le peuple polonais ne se soumettra jamais aux dirigeants militaires actuellement au pouvoir». «Nous n'avons ni fusils, ni matraques, ni chars, mais témoignons toujours de la vérité», lit-on notamment sur l'un des tracts clandestins. Les autorités ont interdit la vente d'encre et restreint celle du papier pour tenter de contenir ces publications clandestines.

Quant au journal indépendant, dont le premier numéro est sorti hier en kiosque, il est la propriété du gouvernement mais l'agence PAP affirme qu'il servira de contrepoint à la presse officielle, presque exclusivement contrôlée par le POUP. Son rédacteur en chef est Jozef Barecki, qui fut porte-parole du gouvernement

d'août 1980 à août 1981 et qui est considéré comme un «libéral». Mieczyslaw Rakowski, vice-premier ministre, écrit dans un commentaire que le nouveau journal, appelé Rzeczpospolita «République» «ne sera pas dépourvu de sens critique».

Le ministre de l'Agriculture Jerzy Wejdecki affirmait entre-temps que les Polonais risquent de manquer de pain, de farine et de viande dans les mois qui viennent, et il en impute la responsabilité aux fermiers «qui font des stocks excessifs» et au président Reagan «qui a imposé des sanctions». On annonçait entre-temps, à Washington, le départ pour Varsovie du sénateur républicain Larry Pressler, allié politique du président Reagan, pour y rencontrer les responsables polonais s'occupant de l'aide alimen-

taire ainsi que des responsables du ministère polonais de la Santé.

Alors qu'à Moscou, la presse soviétique fait d'autre part état d'une purge de grande envergure au sein du POUP «qui aura beaucoup à faire dans la lutte pour les cœurs et les esprits», à Bonn, le chancelier Helmut Schmidt affirmait que la responsabilité de l'URSS dans la crise polonaise «risque de mettre en danger la confiance dans la coopération entre l'Est et l'Ouest». Enfin, dans un message au peuple et à l'épiscopat polonais, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Henri Légaré, reconnaissant le rôle prépondérant joué par Solidarité «pour la construction d'un royaume de justice et d'amour en Pologne», affirme qu'il insistera auprès des autorités canadiennes pour venir en aide à la Pologne.

L'Espagne change son état-major

■ ESPAGNE (AFP, Reuter) — Les quatre membres de la junte d'état-major espagnole ont été relevés de leur commandement et seront remplacés aujourd'hui, a annoncé hier le ministre de la Défense.

Le ministre précise que cette décision a été prise «avec l'accord total» des intéressés eux-mêmes et obéit à un souci d'efficacité «au moment où vont s'ouvrir des négociations internationales capitales pour la politique de défense espagnole» et en raison de l'âge ou de l'ancienneté de chacun des quatre chefs d'état-major. Les négociations auxquelles fait allusion le communiqué concernent l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN.

Le communiqué ajoute que les quatre chefs militaires relevés de leurs fonctions allaient être atteints bientôt par la limite d'âge, les obligeant à passer à la «réserve active». Il s'agit donc, dit le communiqué, d'un «changement normal et opportuniste».

Ces explications officielles ont pour but évident de dédramatiser la décision, mais ne doivent pas faire oublier qu'un changement à la tête de l'armée se dessinait depuis le 6 décembre, jour de la publication du «manifeste des cent». Ce jour-là, troisième anniversaire de l'approbation de la constitution, cent sous-officiers et officiers avaient publié un manifeste de sympathie avec

les putschistes du 23 février dernier. Malgré les sanctions prises contre 39 de ces militaires, la classe politique espagnole a rapproché au haut commandement militaire de ne pas «tenir» son armée et de n'être pas assez proche de ses cadres moyens où l'extrême droite est active.

D'ailleurs des remous ont été observés à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Et au début du mois, le roi Juan Carlos avait déclaré aux officiers supérieurs que nul ne devait tenter de s'ériger en sauveur de ses compatriotes contre le gré de ceux-ci.

Plus de 30 officiers de l'armée, dont trois généraux, doivent comparaître en cour martiale, probablement le mois prochain, pour insurrection militaire, étant impliqués dans le putsch manqué de février dernier.

Les quatre commandants relevés de leurs fonctions sont le général Ignacio Alfaro Arregui, de l'armée de l'air, président de l'état-major interarmes; le général Jose Gabeiras Montero, chef des forces terrestres, l'amiral Luis Arevalo Pelluz, chef des forces navales et le général Emiliano Alfaro Arregui, commandant de l'armée de l'air.

Les conseils supérieurs des trois armes se sont réunis pour établir les listes au sein desquelles le gouvernement choisira leurs successeurs.

AUTONOMIE PALESTINIENNE Haig se donne 15 jours de réflexion

d'après Reuter, AFP et AP

Le secrétaire d'Etat Alexander Haig a annoncé hier soir à Jérusalem que les Etats-Unis, soucieux de voir une percée se réaliser dans les négociations sur l'autonomie palestinienne avant l'échéance du 26 avril prochain, se donnaient 15 jours pour procéder à un examen approfondi de la situation avant de décider de la marche à suivre.

Haig, arrivé dans la matinée du Caire après un deuxième entretien sur la question de l'autonomie avec le président Hosni Mubarak, a rencontré durant la journée le premier ministre Menachem Begin, les ministres Yitzhak Shamir, Ariel Sharon et Yassef Burg, ainsi que le maire Elias Freij, de Bethléem, considéré comme le leader palestinien «modéré».

Aux Nations unies, entre-temps, les Etats-Unis obtenaient le report à aujourd'hui du vote, en Conseil de sécurité, sur la résolution de la Jordanie réclamant des sanctions internationales obligatoires contre Israël pour l'annexion du Golan syrien. Haig doit regagner Washington aujourd'hui, mais le sous-secrétaire d'Etat Nicholas Velites, qui l'accompagne, fera aujourd'hui une

escale en Jordanie avant de rentrer aux Etats-Unis.

Egyptiens, Américains et Israéliens ont tous été fort peu loquaces en ce qui concerne la teneur des entretiens des derniers jours, mais il semble, selon des sources diplomatiques, que Haig, s'efforçant de consolider le «consensus stratégique» israélo-egyptien contre l'URSS, a abordé toute une série de questions brûlantes allant de la question palestinienne à la situation au Sud-Liban, en passant bien sûr par l'annexion du Golan.

Haig, qui s'est surtout contenté au Caire et à Jérusalem de prendre note des positions égyptiennes et israéliennes, a laissé entendre qu'au terme de l'examen d'une quinzaine de jours, il pourrait lui-même revenir dans la région. Selon les milieux diplomatiques, le retrait israélien du Sinai, prévu pour le 26 avril, pourrait signaler la fin du processus de Camp David s'il n'est pas précédé d'une entente israélo-egyptienne sur l'autonomie palestinienne. D'autre part, Washington entend prévenir un nouveau «coup imprévu» de la part d'Israël afin de préserver les relations des Etats-Unis avec les Etats arabes modérés.

Fin de l'équipée de Sansaricq en Haïti?

d'après AP, UPI, AFP et Reuter

La prise en remorque hier de l'embarcation Caicos Claud, en détresse depuis mercredi entre Haïti et Cuba, par la vedette Gallatin de la garde-côte américaine, semble avoir mis définitivement un terme à l'équipée des partisans de Bernard Sansaricq contre le régime de Jean-Claude Duvalier.

Selon un porte-parole de la garde-côte, il y a 26 hommes à bord de l'embarcation et parmi eux se trouve Bernard Sansaricq, pompiste de Miami et vétéran de plusieurs tentatives de débarquement avortées en Haïti. Le Caicos Claud sera ramené à Miami, où les autorités tentent d'établir si Sansaricq et ses partisans ont violé les lois de la neutralité américaine en utilisant Miami comme base de départ de leur malheureuse aventure.

Selon les services d'information officiels, d'Haïti, les léopards, troupes d'élite du régime,

ont capturé trois des huit hommes ayant débarqué samedi sur l'île de la Tortue, à cinq km au nord d'Haïti. Ces trois prisonniers «ont par la suite succombé à leurs blessures». Les léopards continuaient hier de s'affronter à un deuxième groupe d'une quarantaine d'exilés débarqués mardi.

À Washington, le secrétariat d'Etat a indiqué que selon ses informations, cinq des exilés ont été tués et un capturé. Le porte-parole a précisé que le gouvernement haïtien avait fait savoir au gouvernement américain que ses soldats pourchassaient 30 à 40 autres «agresseurs» et qu'il contrôlait parfaitement la situation.

Sansaricq et ses compagnons espéraient apparemment déclencher une révolution pour renverser le régime duvalériste, en place depuis près de 25 ans à Port-au-Prince. «Le calme et la paix règnent sur tout le territoire haïtien», a affirmé hier l'ambassade d'Haïti en France.

Albanie: Hoxha reparait en public

d'après AFP, PA

Le chef du Parti communiste d'Albanie, M. Enver Hoxha, a fait sa réapparition hier, après un mois de rumeurs sur son élimination, politique et peut-être même physique, en proposant la nomination de M. Adil Carcani au poste de premier ministre à une séance de l'Assemblée populaire.

M. Carcani succédera à M. Mehmet Shehu qui, selon la version officielle, s'était suicidé le 18 décembre dernier. Depuis, les rumeurs ont circulé selon lesquelles M. Hoxha avait été blessé dans une fusillade avec M. Shehu ou



Enver Hoxha.

téléphoto PA aurait même succombé à ses blessures. Hier, un porte-parole de l'ambassade albanaise à Vienne avait démenti une information à cet effet lancée par le Times de Londres.

TORONTO

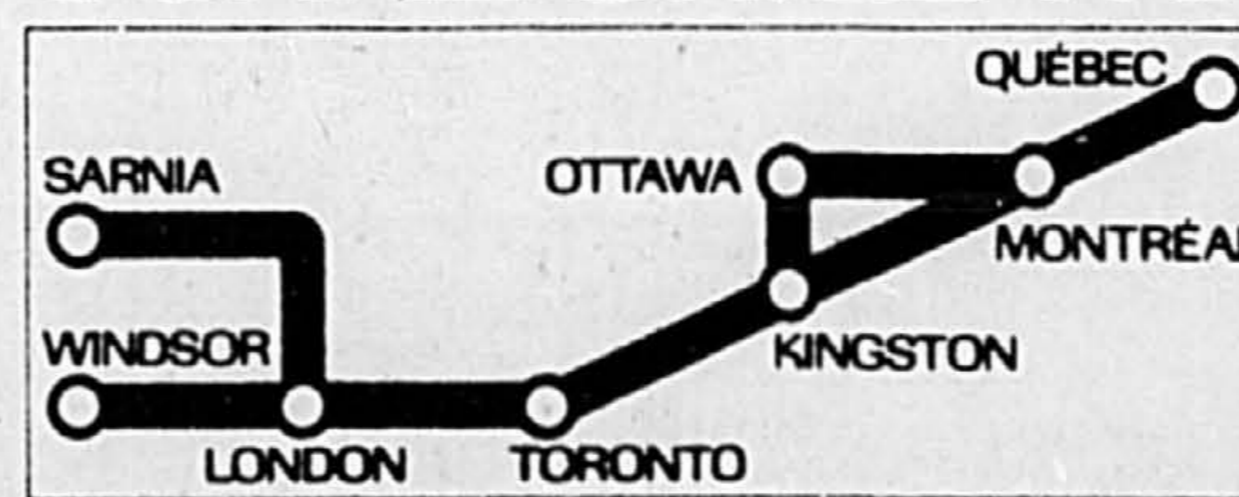
Maintenant, jusqu'à
8 trains par jour de Montréal.
Départs à 7h20, 8h30, 10h45, 13h00, 15h45, 16h30, 17h50 et 23h35. De centre-ville à centre-ville.
Tarif 7-jours aller-retour: 51\$*

VIA améliore ses services dans le Corridor. Plus de Rapidos parcourent maintenant cette région qui s'étend de Québec à Windsor. Les horaires sont plus pratiques, les correspondances plus faciles. Et les tarifs un-jour et sept-jours vous font toujours économiser 40 et 25% respectivement.

Pour plus de détails sur ces améliorations de service dans le Corridor VIA, communiquez avec votre agent de voyages ou VIA au 871-1331. Notre standard téléphonique est ouvert 24 heures par jour. Et rappelez-vous que le stationnement est gratuit à la gare de Dorval.

*Les tarifs un-jour et sept-jours ne s'appliquent pas si vous partez un vendredi ou les 8 et 12 avril, 1982.

CORRIDOR: LE TRAIN À SON MEILLEUR



DÉPÊCHES

LES MINEURS britanniques ont commencé hier à voter sur une grève qui, selon le syndicat national des mineurs, pourrait être une répétition de celle de 1974 qui avait entraîné la chute du gouvernement conservateur de M. Edward Heath. Le vote décidera si les mineurs acceptent ou refusent une hausse de 9,3 pour cent. La grève des 25.000 conducteurs de trains s'est poursuivie pour la deuxième journée. Prévue pour deux jours, elle pourrait être prolongée indéfiniment.

LES FORCES de sécurité égyptiennes ont arrêté 3.000 fugitifs, saisi des milliers d'armes et détruit cinq hectares de plantation de drogue (pavot) au cours de janvier dans le cadre d'une vaste rafle destinée à «épurer» la région d'Assiout, en Haute-Egypte.

LA NOMINATION d'un nouvel ambassadeur des USA à Managua et d'un nouvel ambassadeur du Nicaragua à Washington mettent fin à une vacance de plusieurs mois des deux postes, durant lequel le dialogue a virtuellement cessé entre les deux pays. M. Anthony Quainton est nommé à Managua où il remplacera M. Pezzullo, qui avait abandonné en août dernier. M. Francisco Fiallos, actuellement

ambassadeur au Canada, représentera le Nicaragua à Washington. Par ailleurs, M. Edgar Macias, ministre adjoint du Travail et membre du Parti populaire social-chrétien, a démissionné hier. Il avait récemment critiqué le Front sandiniste de libération.

LA CHINE a critiqué hier la décision de la France de reprendre son aide économique au Vietnam en émettant des doutes sur les raisons profondes du «flirt français avec Hanoi». Pékin affirme que Paris soutient ainsi l'intervention vietnamienne au Cambodge même si elle n'était peut-être pas son intention. L'attitude française pourrait conduire à penser que la France cherche à récupérer certains des intérêts qu'elle avait en Indochine à l'époque coloniale, déclare l'agence Chine Nouvelle.

PLUSIEURS hauts fonctionnaires du Pentagone se sont soumis au détecteur de mensonges à la suite de fuites concernant la défense nationale, a indiqué hier un porte-parole du département de la Défense. Le président Reagan a donné des instructions très strictes aux membres de son administration pour qu'ils s'abstiennent de parler à la presse sans autorisation préalable de sujet concernant la sécurité nationale.

PRATIQUE ILLÉGALE DE LA MÉDECINE

Otis: 9 autres amendes de \$500 chacune

■ Gerry Otis, qui, après avoir opéré des cliniques à Laval et à Sept-Îles, en avait ouvert une rue Saint-Denis pour y traiter plus spécialement l'habitude ou la manie de fumer, a écopé de neuf nouvelles amendes de \$500 chacune, hier, devant le juge Cyrille Morand, devant qui il avait enregistré plusieurs plaidoyers de culpabilité à des accusations de pratique illégale de la médecine. Mais ce, seulement après avoir été déclaré coupable de deux infractions semblables.

La veille, devant le juge Benjamin Schacter, le quadragénaire avait été condamné à une première amende de \$2,000 et à quinze jours de prison, après avoir été trouvé coupable d'une brochette d'attentats à la pudeur sur de jeunes et jolies clientes de son «centre de santé» du nord de la ville.

Il semble d'ailleurs que ce soit une certaine différence entre la méthode d'auscultation de ces victimes, et celle, moins «tactilement exploratoire» qu'il employait avec ses patientes plus âgées, qui avait mis la puce à l'oreille de l'une des premières, dont il avait tâté la poitrine avec une insistance particulière, dans le but, selon ses dires, de vérifier le tonus de ses muscles thoraciques.

Devant le juge Morand, le procureur de la Corporation des médecins et chirurgiens, Me François Folot, a souligné que le prévenu n'en était pas à ses premières armes (ou à son premier... stéthoscope) dans la pratique illégale de la médecine, et que son faible pour les consultations et les honoraires médicaux n'avaient pu être corrigés, jusqu'à maintenant, par des amendes généralement limitées à \$200.

C'est ce qui devait inciter le tribunal à lui imposer des pénalités de \$500, cette fois, dans chaque cas.

S'il ne les paie pas, il y aura saisie de ses avoirs, ou d'une partie de ceux-ci. Et si telle saisie est impossible, il devra purger six autres mois de prison. Il a toutefois obtenu six mois de délai pour manifester sa volonté de payer le tout.

\$2,116 À UN RÉSIDENT RESPONSABLE DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR SES ARBRES

■ Même si le vent peut être considéré comme une «force» de la nature, son action sur les feuilles d'un arbre un peu vieillôt, en les forçant à tomber, ne peut toutefois être considéré comme un cas de force majeure. Et, partant, libérer son propriétaire de la responsabilité des dégâts que cette chute a pu causer.

C'est ce que vient de rappeler le juge Jean Fillion, de la Cour provinciale, en condamnant la municipalité de Saint-Hubert à verser un dédommagement de \$2,116 à un résident de cette localité dont l'immeuble avait été partiellement inondé par les eaux pluviales.

Devant la cour, le requérant avait soumis que cette inondation s'était produite lorsque les feuilles tombées d'un arbre de la ville, vieux de soixante-quinze ans, avaient obstrué complètement le drain recouvert d'un treillis métallique qui servait à l'égouttement de cette eau.

Au cours des dernières années, la ville, qui était propriétaire de cet arbre... septuagénaire, l'avait élagué de nombreuses branches, du côté de la rue, mais n'avait pas exécuté la même opération du côté de la maison du plaignant.

Peu après la plainte de ce dernier, toutefois, les autorités avaient décidé de l'abattre, mais il était trop tard.

Blessé par un «go-cart»: pas de dédommagement

■ Un conducteur d'autobus, blessé par un véhicule infiniment plus petit, ce genre de petit moteur à roues appelé un «go-cart», ne touchera pas un centime des \$23,000 qu'il réclamait du père de l'adolescent alors aux commandes de cette voiture.

La Cour d'appel vient en effet d'entériner une décision similaire rendue plus tôt par la Cour supérieure, les deux tribunaux n'ayant trouvé quoi que ce soit à reprocher au jeune conducteur de 13 ans ou à son père.

L'incident est survenu le 22 mai 1972 vers 21 heures, près de l'école Bishop Whelan, à Lachine. Le jeune Donald pilotait le «go-cart» muni d'un moteur de tondeuse à gazon; il le faisait dans la cour même de l'école, interdiction lui ayant été faite par son père de le faire dans la rue ou en quelque autre endroit.

Le conducteur d'autobus, lui, regardait le véhicule évoluer, comme le faisaient un certain nombre d'autres personnes. A un certain moment, Donald conduisit son engin en direction des curieux, à une vitesse se situant entre 6 et 12 milles à l'heure; le demandeur se crut en danger, fit un saut de côté pour finalement heurter le «go-cart» et chuter au sol, s'infligeant des blessures.

Or, les juges Turgeon, Kaufman et Bisson en viendront à la conclusion que le jeune Donald avait agi prudemment, que son père avait exercé sur lui une surveillance suffisante.

Accusé de vol et de meurtre

■ Retracer dans l'Ouest du pays, un ressortissant français de 28 ans, Gabriel Joel Ramez, a comparu devant le juge André Chaloux, sous deux accusations fort différentes.

Dans le premier cas, il a été inculpé du vol du porte-monnaie d'un agent de bord de Saint-Laurent, portebillets contenant une cinquantaine de dol-

lars seulement, mais également des cartes de crédit dont le prévenu se serait subseqüemment servi pour effectuer frauduleusement plusieurs achats dans des magasins du centre-ville.

Cet incident s'était produit en juillet dernier. Interpelé par la police de la CUM, Ramez avait fait pro-

messe de se présenter à la Cour à une date subseqüente. Ce qu'il n'a pas fait.

Le 10 décembre dernier, par ailleurs, il se serait présenté dans une maison de chambres de la rue Sanguinet, avec une jeune fille de vingt ans.

Une douzaine d'heures plus tard, on s'était rendu compte que le jeune homme

était parti et que sa compagne ne semblait pas vouloir répondre lorsqu'on frappait à la porte de la chambre qu'ils avaient louée. C'est alors qu'on la découvrit sans vie. Elle avait été étranglée, son soutien-gorge et sa culotte avaient été déchirés.

Accusé de vol et de meurtre au 1er degré, le prévenu a cependant nié sa culpabilité aux deux accusations, et son enquête préliminaire a immédiatement été reportée à la semaine prochaine. Il n'a évidemment pas été question de libération sous cautionnement.

Pas au paradis

■ CITE DU VATICAN, Reuter — Après la mort, les hommes et les femmes sont les égaux des anges mais ils doivent s'attendre plus à des satisfactions spirituelles que physiques, a déclaré le pape Jean-Paul II.

Développant le thème de la théologie du corps humain, le souverain pontife a confié à des pèlerins présents à son audience hebdomadaire, que les humains après être revenus des morts reprendront leur forme d'homme ou de femme mais que dans l'au-delà il n'y aurait ni mariage, ni procréation.

MIAMI BEACH CONDO À LOUER

Situé coin Collins Ave. et 159e rue. Près de la plage. 1 chambre, 1 salle de séjour, salle à manger, cuisine complètement équipée. Disponible à compter du 1er février au 15 avril 82. Tél.: 1-800-463-7044 de 8:30h à 17:00h et le soir à (418) 466-2211.

POUR PLACER UNE ANNONCE DANS CARRIÈRES ET PROFESSIONS COMPOSEZ 285-7320

1872-1982

prix spéciaux! rabais 10% à 40% peinture, papier peint, accessoires



vente 4¹⁹ à 15⁵⁹

(6.98 à 25.98)

RABAIS 40% — PEINTURE LATEX «CARROUSEL» POUR L'INTÉRIEUR. Lavable, résistant aux taches et aux marques, inaltérable. 1 gallon couvre 46 m². Blanc, blanc antique, blanc cassé, parchemin et 8 autres couleurs pastel.

Prix ord. Simpsons

A. Latex mat, comprend peinture pour plafonds.	21.98 gal. 6.98 pin.	13¹⁹ 4¹⁹
A1. Latex semi-lustre	25.98 gal. 7.98 pin.	15⁵⁹ 4⁷⁹
A2. Alkyde semi-lustre	25.98 gal. 7.98 pin.	15⁵⁹ 4⁷⁹

B. RABAIS 25% — SOLDE DE STOCK DE PEINTURE «C.I.L.» SUPER LATEX POUR L'INTÉRIEUR. Fini mat ou semi-lustre. Facile à appliquer, lavable. Toutes les couleurs ne sont pas offertes dans tous les magasins.

Pour achat en personne seulement.

vente 49⁹⁹ à 68⁹⁹

(57.99 à 76.99)

RABAIS \$8 — ESCABEAUX EN MÉTAL. Marches dentées et embouts caoutchouc sécuritaires.

Prix ord. Simpsons

C. Modèle 706, 6'	57.99	49⁹⁹
C1. Modèle 707, 7'	67.99	59⁹⁹
C2. Modèle 708, 8'	76.99	68⁹⁹

D. RABAIS 40% — NOTRE STOCK ENTIER DE PAPIER PEINT. Faites votre choix parmi notre magnifique sélection de marques tel que «Mayfair», «Mix and Match» et autres.

Pour achat en personne seulement.

(Non représenté). RABAIS 25% — PAPIER PEINT SUR COMMANDE SPECIALE. Sélection de marques réputées comprenant: «Sunworthy», «C.I.L.» et «International». Sur commande spéciale seulement. Veuillez allouer 10 jours pour livraison.

Pour achat en personne seulement.

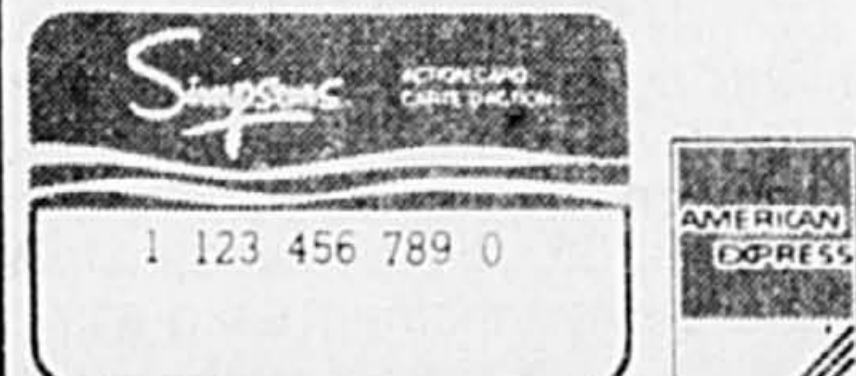
vente 129⁹⁸

(149.98)

E. RABAIS \$20 — PISTOLET À PEINTURE «ROTO FLO». Applique uniformément couches d'une largeur de 1/2" à 18". Compresseur et becs supplémentaires non requis. Idéal pour appliquer peinture latex ou base d'huile et teintures sur bois, tuile de plafond, stuc, bloc de centre, brique ou métal.

Rayon 690, quincaillerie. Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Le prix entre parenthèses est le prix ordinaire de Simpsons.

Venez, écrivez... ou composez **842-7221** jour et nuit (sauf indication contraire).



Salon de l'auto 82

Place Bonaventure - Montréal Du 15 au 24 janvier

Salon Auto 82 présente plus de 300 voitures pour tous les goûts - 21 manufacturiers sont représentés - Des voitures futuristes, modèles inédits, avant-premières - Centre d'information sur la mezzanine - Un rendez-vous pour mieux guider votre choix - Prenez le métro.